Dysfonctionnel, le syndicat des **cols bleus** de Montréal est mis sous tutelle *Page A 4*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CVIII Nº 120 LE DEVOIR, LE MERCREDI 31 MAI 2017 1,30 $ + taxes = 1,50 $

FEMMES AUTOCHTONES

La commission fédérale se met en branle



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Première à témoigner à l'enquête fédérale sur les femmes autochtones, Frances Neumann essuie ses larmes après avoir raconté aux commissaires la fin tragique de sa belle-sœur dont elle n'a appris la mort que des années plus tard. La première audience publique avait lieu mardi, à Whitehorse, au Yukon. *Page A 2*

ÉDUCATION

Québec veut faire cesser les notes gonflées

Le ministre de l'Éducation invite les professeurs à dénoncer les situations irrégulières

ISABELLE PORTER
SARA CHAMPAGNE

Les professeurs qu'on force à hausser les notes de leurs élèves peuvent s'en plaindre auprès de leur commission scolaire, selon le ministre de l'Éducation Sébastien Proulx, qui vient de donner une directive à ce sujet.

« Si vous avez l'occasion de faire la démonstration que la loi n'est pas respectée, vous avez la possibilité de le rapporter à la commission scolaire », a déclaré le ministre mardi après-midi. *« On va faire en sorte que les gens qui doivent appliquer la loi le fassent.* […] *Je ne veux pas que des organisations utilisent l'évaluation pour tenter d'améliorer leur bilan comme institution. »*

M. Proulx est sous pression depuis qu'un sondage de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a révélé que près de la moitié des professeurs avaient vu des notes d'élèves augmentées par la direction de l'école pour qu'ils puissent avoir la note de passage.

Après avoir fait des vérifications, le ministre en a conclu que le problème était assez important pour imposer *« une directive »* rappelant le réseau à ses obligations.

Sans quantifier le phénomène, M. Proulx a dit que le gonflement des notes n'était pas une pratique *« généralisée »* et qu'il n'avait pas eu vent d'autres cas que ceux recensés dans les médias ces dernières semaines. Il se dit par ailleurs convaincu que la directive permettra de régler le problème sans qu'il ait à imposer des sanctions.

VOIR PAGE A 10 : **NOTES**

La délinquance sexuelle féminine serait sous-estimée

Cette criminalité négligée reflète bien les stéréotypes de son époque, dit une chercheuse

JESSICA NADEAU
CATHERINE DRAPEAU

Le nombre de femmes qui commettent des agressions sexuelles est grandement sous-évalué, révèle une nouvelle étude de la chercheuse Franca Cortoni de l'Université de Montréal. En effet, elles seraient six fois plus nombreuses que ce que disent les statistiques officielles.

« Dans les données officielles, on constate qu'environ 2 % des crimes sexuels rapportés à la police sont commis par des femmes. Mais quand on demande aux victimes le sexe de leur agresseur, on est à 12 % », résume la chercheuse, qui présente mercredi le résultat de ses travaux dans le cadre du congrès international francophone sur l'agression sexuelle.

« On a également fait des calculs basés sur le sexe de la victime. Ainsi, 40 % des victimes masculines disaient que leur agresseur était une femme, alors que 4 % des victimes féminines di-

VOIR PAGE A 10 : **DÉLINQUANCE**

AUJOURD'HUI



Culture › Une icône du pouvoir entre au MBAM. Une esquisse raffinée du portrait de Louis XIV acquise un an après sa découverte. *Page B 10*

Avis légaux..... A 6
Décès..... B 8
Météo..... A 6
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 8
Sudoku..... B 5

Pour la suite du documentaire

Le genre à l'origine d'un cinéma proprement québécois est dans un état critique

CAROLINE MONTPETIT

Depuis deux ans, tout le milieu cinématographique demande que le film *Pour la suite du monde*, de Pierre Perrault, Marcel Carrière et Michel Brault, tourné en 1962 à l'île aux Coudres, soit reconnu comme *« événement historique »*. Considéré comme un chef-d'œuvre, ce film rappelle l'importance du documentaire dans la tradition cinématographique québécoise, une tradition qui bat de l'aile aujourd'hui faute d'être mieux soutenue, soutient l'Observatoire du documentaire.

Le film *Pour la suite du monde*, *« c'est le début d'un genre qu'on a créé, qui est une spécificité québécoise, qui caractérise la culture cinématographique québécoise. Moi, je dis que c'est à la fondation de notre cinéma national, incluant la fiction. Beaucoup de cinéastes documentaires sont aussi devenus des cinéastes de fiction »*, disait mardi le réalisateur Hugo Latulippe, qui préside l'Observatoire.

VOIR PAGE A 10 : **DOCUMENTAIRE**



OFFICE NATIONAL DU FILM

***Pour la suite du monde*, de Pierre Perrault, Marcel Carrière et Michel Brault**

« C'est un point d'ancrage quand je cherche à comprendre. Il faut absolument protéger le travail qui se fait au *Devoir*. »

CHRISTINE BEAULIEU



La vérité, c'est que *Le Devoir* a besoin de vous.

jesoutiensLE DEVOIR.com

ENQUÊTE SUR LES FEMMES AUTOCHTONES

Audiences émotives à Whitehorse

Les familles des disparues témoignent de leur perte survenue dans l'indifférence de la société

LAURA KANE
à Whitehorse

Frances Neumann cherchait désespérément sa belle-sœur portée disparue dans le *«quartier chaud»* de Downtown Eastside, à Vancouver, lorsqu'elle a finalement appris, dans les journaux, qu'elle était morte depuis des années.

Mme Neumann, première intervenante aux audiences publiques de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, mardi à Whitehorse, au Yukon, a imploré les commissaires de ne pas permettre que sa belle-sœur Mary Smith John soit morte en vain.

La jeune femme avait quitté le Yukon à la suite de la mort de son petit garçon; elle a été retrouvée sans vie, morte d'une surdose d'alcool, en 1982. Selon Frances Neumann, Mary Smith John fréquentait alors Gilbert Paul Jordan, surnommé le «Boozing Barber», soupçonné d'avoir saoulé à mort plusieurs femmes.

En larmes, Mme Neumann a rappelé mardi que ces femmes étaient vulnérables, perdues, mais que chacune avait pourtant une famille qui les aimait. Or, la société les a laissées tomber parce qu'elles étaient faibles, a-t-elle déploré.

Gilbert Paul Jordan, mort en 2006, a été reconnu coupable d'homicide en 1988 relativement à la mort d'une allochtone. Mais il avait été lié auparavant à la mort de plusieurs femmes des Premières Nations, selon un reportage du Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN), dont un extrait a été diffusé à l'audience de la commission mardi.

Mary Smith John, elle, a été enterrée dans une tombe anonyme à Vancouver bien avant que ses proches n'apprennent son décès. Frances Neumann a utilisé des photos de famille pour permettre à la police d'identifier sa belle-sœur comme étant cette femme dont les journaux avaient parlé à l'époque.

Mme Neumann a dit aux commissaires qu'elle ne pouvait demander justice pour sa belle-sœur: elle souhaite seulement que ses filles et ses petites-filles puissent marcher dans la rue sans crainte. *«Je vous en prie: faites quelque chose. Ne balayez pas sous le tapis»*, a-t-elle imploré.

Un processus nécessaire

La commissaire en chef de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Marion Buller, avait d'entrée de jeu demandé mardi à tous les Canadiens de s'ouvrir à la vérité crue de cette violence subie pendant des générations.

À l'ouverture des audiences publiques, Mme Buller a soutenu que ce processus constitue une étape douloureuse mais essentielle dans l'histoire du pays.

Les audiences à Whitehorse, tenues sous un chapiteau, devraient voir défiler jusqu'à jeudi une quarantaine de survivantes et de membres de familles de victimes.

Les familles peuvent témoigner en personne ou en privé, et les participants peuvent parler aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Les murs intérieurs du chapiteau ont été tapissés de couvertures colorées créées par des bénévoles; l'assemblée est disposée en cercle, pour créer une atmosphère plus accueillante.

Mme Buller a estimé qu'au milieu de ces témoignages troublants il sera aussi question de courage et de résilience, de rédemption, de réconciliation, de croissance personnelle et d'innovation. Elle estime que ces audiences sont essentielles pour que le Canada puisse prendre toute la mesure de la violence systémique dont sont victimes les femmes et les filles autochtones.

Les audiences s'étaient amorcées lundi par une cérémonie du feu sacré à l'aube, suivie d'un repas traditionnel en soirée.

Les autres séances au sein des communautés autochtones ont été reportées à l'automne, mais Mme Buller souligne que celles de Whitehorse s'amorcent dès maintenant en raison de la volonté des participants d'aller de l'avant.

La Presse canadienne



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Frances Neumann montre des photos de sa belle-soeur disparue en 1982, Mary Smith John, à la première audience de l'enquête nationale tenue mardi à Whitehorse.

Scheer : pas facile de séduire les Maritimes

Ottawa — Andrew Scheer aura *«beaucoup de travail à faire»* dans les Maritimes, *«il n'y a pas de doute»*, puisque le Parti conservateur fédéral n'y compte plus aucun élu, prévient l'ancien premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick Bernard Lord. Les conservateurs des provinces atlantiques sont traditionnellement plus progressistes sur les questions sociales, a-t-il dit au *Devoir*. Les militants de trois des quatre provinces — le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard — ont cependant favorisé Andrew Scheer dans le vote à la chefferie. *«Il aura la chance de revenir dans les provinces maritimes, comme à travers le pays, pour mieux se faire connaître et faire connaître ses idées»*, a assuré M. Lord. Quant aux convictions personnelles d'Andrew Scheer, issu de la droite sociale, M. Lord ne s'inquiète pas de leur perception par les conservateurs de l'Est, car le nouveau chef a promis de faire comme Stephen Harper avant lui en n'ouvrant pas à nouveau les débats sur l'avortement ou le mariage gai.

Le Devoir

Portland : le tueur défend son acte de « patriotisme »

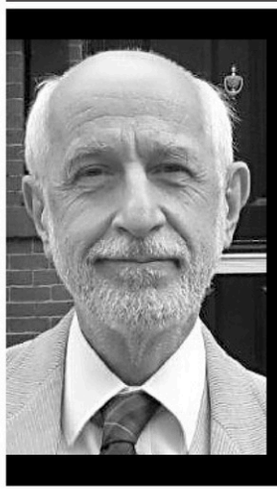
Los Angeles — L'Américain accusé d'avoir poignardé à mort deux hommes qui s'interposaient lors de son agression islamophobe, vendredi à Portland, a comparu mardi devant un juge local, assumant pleinement son geste, qu'il a qualifié de patriotique. Jeremy Christian, 35 ans, comparaissait pour les *«meurtres aggravés»* de Ricky John, 53 ans et Taliesin Namkai-Meche, 23 ans, qui étaient intervenus alors qu'il insultait deux jeunes filles, dont une portait un voile islamique, à bord d'un tramway de Portland, sur la côte nord-ouest des États-Unis.

Agence France-Presse

Stéphanie Raymond déçue par la réaction du chef d'état-major

Ottawa — L'ancienne caporale des Forces armées canadiennes Stéphanie Raymond et son avocat demandent que soit rendu public le rapport d'une commission d'enquête sur le traitement qu'elle a subi après avoir déposé une plainte d'agression sexuelle contre l'un de ses supérieurs. Mme Raymond et son avocat, Michel Drapeau, ont reçu deux documents confidentiels mardi: le rapport de la commission d'enquête qui confirmerait le lien entre sa plainte et le fait qu'elle n'ait pu obtenir une promotion, ainsi qu'une lettre du chef d'état-major qui refuserait de reconnaître ces représailles. *«À ce moment-là, il n'y a pas de poursuite disciplinaire, administrative ou légale qui pourrait être prise contre personne»*, a expliqué Michel Drapeau. Les Forces armées canadiennes refusent de divulguer le rapport pour protéger les informations personnelles qu'il contient.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

INSULTES

«Le Parti québécois n'est pas raciste»

Manon Massé refuse de rappeler à l'ordre les détracteurs du Parti québécois

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Manon Massé refuse de rappeler à l'ordre les participants du dernier congrès de Québec solidaire qui ont accablé de reproches le Parti québécois, l'accusant notamment d'avoir sombré dans la xénophobie et le racisme.

«Je ne suis pas pour [leur] *dire: "Tu as tort"»*, a déclaré la porte-parole de QS lors d'un point de presse à l'Assemblée nationale mardi. Cela dit, *«pour* [elle], *le Parti québécois n'est pas raciste». «C'est clair.»*

«Il y a des gens qui ont la peau noire, il y a des gens qui portent un hijab qui sont et qui ont été discriminés, et ils et elles associent ça à, disons, l'atmosphère qu'a laissée planer au Québec la charte des valeurs [qui était] *discriminatoire pour eux. Alors, ce que je vous dis c'est que, pour moi, que quelqu'un qui vit une situation nomme les choses telles qu'il les vit, je peux comprendre»*, a affirmé Mme Massé.

Plusieurs personnes avaient pris la parole durant le dernier congrès de QS afin de dissuader leurs camarades d'entamer des discussions d'alliances stratégiques avec le PQ. La membre du comité antiraciste Dalila Awada était du nombre.

«Pour les communautés racisées au Québec, l'ennemi est double. Il s'incarne à la fois dans le néolibéralisme et dans le racisme. Le Parti québécois, aujourd'hui, porte en lui ces deux bêtes», avait-elle déclaré devant un parterre de quelques centaines de délégués de QS rassemblés dans un auditorium de l'UQAM le dimanche 21 mai dernier.

«Il n'y a personne qui est venu au micro pour dire: il faut mettre à mort le PQ», a fait remarquer Mme Massé, soulignant du même souffle que QS ne tolère d'aucune façon des *«propos haineux»*.

« Insulte » à tous les Québécois

L'exécutif du PQ s'indigne que des *«propos* [...] *inadmissibles* [tenus lors du congrès de QS] *n'aient pas fait l'objet de rappels à l'ordre de la part des modérateurs»*.

Dans une lettre, le président du parti, Raymond Archambault, a sommé lundi le comité de coordination de QS de *«se dissocie*[r] *fermement et publiquement de ces accusations mensongères»*.

«Tous ceux qui au Québec pensent qu'il faut faire des pas en avant pour la laïcité, baliser les accommodements religieux, interdire les signes religieux pour certaines catégories de personnel, tous ces gens-là, selon Québec solidaire, sont xénophobes et racistes. Alors, c'est une insulte qui a été ressentie par les 90 000 membres du Parti québécois et par l'immense majorité des Québécois qui sont d'accord avec les mesures qu'on propose», a affirmé le chef péquiste, Jean-François Lisée, dans une mêlée de presse mardi.

La chef du Bloc québécois, Martine Ouellet, a de son côté appelé au ralliement les forces indépendantistes.

«C'est avec le rassemblement qu'on va pouvoir avancer. Et il va falloir que les gens puissent apprendre à exprimer leurs opinions sans tomber dans des insultes», a-t-elle déclaré, qualifiant au passage d'*«insensées»* les *«insultes»* lancées par des délégués solidaires au PQ.

Le Devoir



GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

La porte-parole de Québec solidaire Manon Massé s'est dit convaincue que le parti de Jean-François Lisée n'était pas raciste.

Réactions à l'élection de Gabriel Nadeau-Dubois

Gabriel Nadeau-Dubois prêtera serment d'allégeance à la reine Elizabeth II et de loyauté au peuple québécois avant d'être consacré mardi prochain député de Gouin par le secrétaire général de l'Assemblée nationale.

Philippe Couillard, premier ministre : *«On va accueillir sa présence, parce que toutes les options politiques et tout le spectre politique doivent être représentés ici.»*
Jean-François Lisée, chef de l'opposition officielle : *«À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.* [...] *La principale opposition à QS n'était pas présente.»*
François Bonnardel, leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition : *«Félicitations à Gabriel Nadeau-Dubois. Il sera à l'Assemblée nationale, il va pouvoir répondre à vos questions.»*

ACTUALITÉS

2019 est à l'horizon

DENIS FERLAND



Reflet du sourire proverbial de leur nouveau chef, les conservateurs affichent un certain optimisme teinté de soulagement depuis l'élection, samedi soir, d'Andrew Scheer à la tête de leur parti.

Imaginez! Après les manchettes des premiers mois de campagne au sujet du test sur les valeurs canadiennes à imposer aux immigrants proposé par Kellie Leitch au moment où Donald Trump faisait des siennes sur le même thème, ils ont vu Maxime Bernier relever le discours avec des propositions cohérentes mais organisées un peu simplement autour d'un État minimaliste. Et une distraction en la personne de Kevin O'Leary, un homme d'affaires vedette de téléréalité, venu faire un tour de piste qui a tourné court après plusieurs déclarations controversées.

Leitch, Bernier, O'Leary en têtes d'affiche, pour aboutir avec… Scheer! Ouf! ont soupiré plusieurs. Scheer, qui fait dire aux commentateurs que les conservateurs ont *«choisi»* la voie de la prudence. Un choix, vraiment? Ou plutôt un résultat?

Avec 51% des points au 13e tour et seulement 22% des appuis au départ, M. Scheer a pris la tête au tout dernier tour en tirant profit d'un mode de scrutin tortueux couplé à un concours de circonstances.

Deux blocs d'appuis, les conservateurs sociaux et les hostiles à la libéralisation à tous crins de Maxime Bernier, en particulier au Québec sur le dossier de la gestion de l'offre, combinés à l'image d'affabilité d'Andrew Scheer, et le tour était joué.

Avec M. Scheer à leur tête, les conservateurs ont certes remédié à un des constats rapides qui ont suivi la défaite d'octobre 2015: un changement de ton s'imposait. Mais on reste loin de l'autre appel, celui lancé par des bonzes et commentateurs de la droite canadienne, pour une régénération de la pensée de droite. M. Scheer se cantonne depuis samedi dans des lieux communs sur les impôts ou des attaques contre Justin Trudeau qu'auraient lancés Rona Ambrose ou, pire, Stephen Harper.

◆ ◆ ◆

Quelle route mène Andrew Scheer à l'échéance électorale, outre celle de talonner les libéraux à titre de chef de l'opposition et de compter sur certaines erreurs de ceux-ci ainsi que sur les aléas de la politique, ici et ailleurs, pour lui fournir des munitions?

Il ne commence pas son mandat les mains vides. La course a permis de revitaliser la base. Les fonds ne manquent pas, c'est un euphémisme, et l'expertise de campagne ainsi que la base de données sont de première qualité. En prime, les conservateurs ont en mémoire l'errance libérale post-Chrétien-Martin. Pas de schisme en vue, mais surtout, pas de ce syndrome du «parti de gouvernement naturel» qui a différé les profondes remises en question qui s'imposaient chez les libéraux.

Le congrès qui va jeter les bases de la prochaine plateforme, prévu en août 2018, sera la véritable occasion de définir le conservatisme qui permettra de créer la coalition indispensable pour projeter le parti des 30% d'appuis acquis jusqu'à la victoire.

La coalition de la majorité de 2011 n'est pas susceptible de se reproduire, nous disent plusieurs conservateurs consultés. Les immigrants des grandes banlieues de Toronto et de Vancouver vont être difficiles à récupérer en aussi grand nombre. On va se concentrer sur ceux d'origine asiatique, plus conservateurs. Obtenir une majorité avec seulement cinq élus au Québec est une *«tempête parfaite»* qui n'est pas envisageable, ni souhaitable. Enfin, l'arrivée en masse des «milléniaux» sur le marché électoral a changé la donne; ils vont pour la première fois dépasser les baby-boomers en nombre et leur taux de participation aux élections a bondi de 20%, pour rejoindre la moyenne nationale. Une modernisation des politiques et du discours va s'imposer, comme aller plus loin qu'un simple recul sur la tarification du carbone et présenter une politique crédible sur les changements climatiques pour donner un exemple.

Une indication: à sa toute première question en chambre hier, M. Scheer a misé sur l'insécurité financière des jeunes familles en ciblant des politiques du gouvernement Trudeau qui les taxent davantage, les endettent collectivement pour des décennies et limitent leur embauche.

Les libéraux misent eux aussi sur l'économie, avec un redressement qu'ils vont vouloir associer à leurs politiques en matière d'infrastructures, d'innovation et de soutien aux familles. Toutefois, ils ont maintenant une cible dans leur mire en prévision de 2019, moins grosse et moins facile à toucher que Maxime Bernier, de leur propre aveu. Une cible qui a du bagage. En plus de son opposition à l'avortement et au mariage gai mise au placard, il y a celle à l'aide médicale à mourir, à C-16 sur l'égalité des transgenres et un appui à un projet de loi qui criminaliserait un assaut contre un fœtus. Ajoutez les engagements à éliminer le déficit en deux ans, à financer l'école à la maison, à contrer les sites d'injection supervisés ou à privilégier les réfugiés chrétiens, et la course vers 2019 est lancée! Il ne reste qu'à connaître le troisième joueur fédéral; le NPD choisira son chef fin octobre.

MARIJUANA

Le projet libéral mettra les jeunes en danger, plaident les conservateurs

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire à Ottawa

Le projet de légalisation de la marijuana de Justin Trudeau essuie les critiques de l'opposition à Ottawa: les néodémocrates le jugent trop punitif, tandis que les conservateurs martèlent qu'il ne l'est pas assez. Ces derniers pensent qu'en permettant la culture personnelle à la maison le gouvernement libéral mettra en danger les jeunes canadiens.

«Qu'y a-t-il de plus facile comme moyen pour les jeunes de se procurer de la marijuana que si leurs parents ont quatre plants dans la cuisine?» a lancé mardi le conservateur Rob Nicholson alors que débutait le débat sur la légalisation du cannabis récréatif. Le projet de loi libéral prévoit que les adultes canadiens puissent posséder 30 grammes de marijuana ou faire pousser quatre plants à leur domicile. La vente serait interdite aux moins de 18 ans, mais les jeunes ne seraient pas visés par des accusations criminelles s'ils sont en possession de moins de cinq grammes.

Résultat: les jeunes pourront piger allégrement dans les plantes de leurs parents, consommer les produits comestibles que les adultes pourront faire chez eux ou encore s'improviser trafiquants de stupéfiants en vendant le cannabis de leurs parents dans les cours d'école du pays, ont martelé les conservateurs aux Communes mardi.

La ministre de la Justice, Judy Wilson-Raybould, a rétorqué qu'il reviendrait simplement aux parents de s'assurer que leurs plants de cannabis sont hors de portée des enfants. *«La loi prévoit la possibilité pour des individus de cultiver chez eux, tout en reconnaissant que les adultes s'assureront — comme ils le feraient pour des médicaments sur ordonnance ou de l'alcool — de mettre en place des mesures de sécurité pour les jeunes afin de les empêcher d'y avoir accès.»*

Or, une plante par définition ne pourra pas être cachée dans une armoire, ont répliqué les conservateurs. *«Si* [la ministre de la Justice] *consultait les statistiques d'empoisonnements, elle verrait que les enfants mangent des plantes constamment. Parce que leurs parents ne les mettent pas dans des placards»*, a fait valoir la députée Marilyn Gladu.

Les conservateurs ont beau compter s'opposer au projet de loi C-45, les libéraux pourront néanmoins user de leur majorité pour l'envoyer à l'étude en comité parlementaire. Les néodémocrates l'appuieront aussi, afin d'étudier plus à fond les mesures proposées.

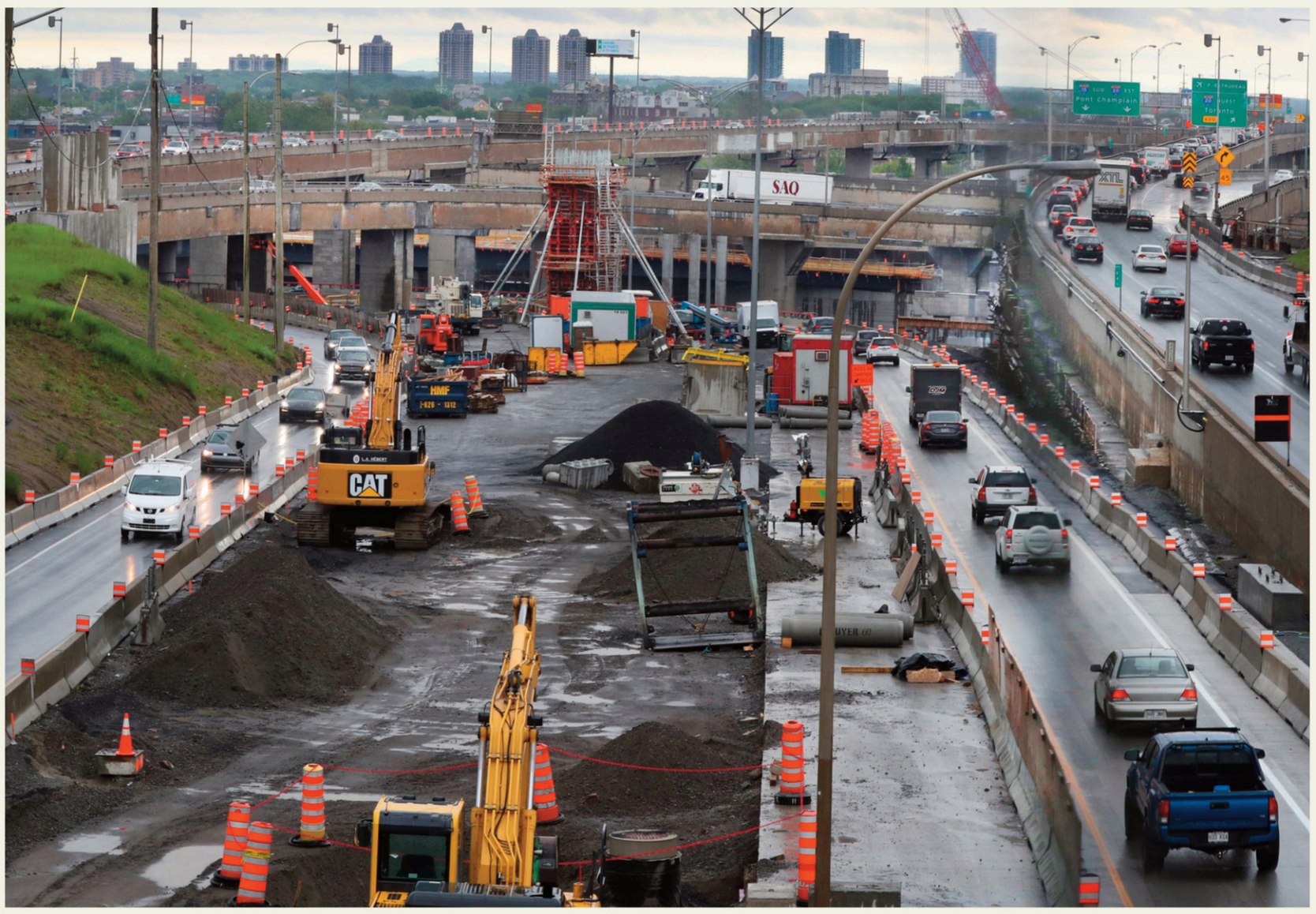
Le NPD persiste à réclamer — en vain jusqu'à présent — que la marijuana soit décriminalisée en attendant d'être légalisée. Faute d'obtenir gain de cause, le député Alistair McGregor estime comme le gouvernement qu'il vaut mieux n'imposer que des infractions pénales aux mineurs en possession de petites quantités. *«Il ne s'agit pas d'accepter le fait que* [les jeunes] *puissent obtenir de la marijuana. C'est juste de faire en sorte qu'il s'agisse d'une infraction, pour qu'ils ne se retrouvent pas avec un dossier criminel pour le reste de leur vie.»*

Le projet de loi menace par ailleurs de 14 ans de prison quiconque donne ou vend du cannabis à un mineur, ou quiconque fait appel à un jeune pour commettre une infraction liée au cannabis. Une peine qui, bien que sujette à la discrétion d'un magistrat, est jugée excessive par le NPD, qui veut consulter des experts afin de vérifier si elle respecte la Charte des droits et libertés. Le gouvernement croit que oui. Au Québec, la vente d'alcool à un mineur est une infraction passible d'une simple amende.

Les néodémocrates s'inquiètent en outre, comme les conservateurs, des *«sérieuses conséquences»* auxquelles pourraient faire face les Canadiens à la douane américaine puisque plusieurs États n'ont pas légalisé la marijuana récréative. Le Parti conservateur craint par ailleurs de voir une explosion des cas de conduite avec facultés affaiblies par la marijuana.

Le Bloc québécois n'a pas décidé s'il appuierait le projet de loi, car il a certaines inquiétudes. *«On veut que la production relève de Québec. Pour l'instant, Ottawa veut se garder le privilège où c'est le ministre qui distribue lui-même les permis»*, a déploré Xavier Barsalou-Duval, qui réclame aussi une compensation pour le système de santé québécois.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Retour forcé sur les chantiers

Pas moins de 175 000 employés du domaine de la construction remettent leurs bottes ce mercredi et retournent sur les chantiers de la province pour se conformer à la loi spéciale du gouvernement Couillard, que leurs syndicats ont promis de contester devant les tribunaux.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'oléoduc Kinder Morgan survivra à l'élection, dit Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Le renversement prochain de la libérale Christy Clark en Colombie-Britannique n'inquiète pas Ottawa. L'avènement d'un gouvernement néodémocrate appuyé par les verts, aussi opposé soit-il à l'oléoduc Trans Mountain de Kinder Morgan, ne pourra pas y faire barrage, assure-t-on.

«Il s'agit d'un pipeline qui a été approuvé par le gouvernement fédéral», a rappelé le ministre des Ressources naturelles, Jim Carr. *«L'approbation est là pour l'ancien gouvernement, le gouvernement actuel et pour tout futur gouvernement.»*

Le premier ministre Justin Trudeau, en visite en Italie, a indiqué qu'il ne changerait pas d'avis. *«La décision que nous avons prise sur l'oléoduc Trans Mountain a été prise sur la base de faits, de données et dans l'intérêt des Canadiens, de l'économie canadienne et de l'avenir du Canada. Quel que soit le gouvernement en Colombie-Britannique ou ailleurs, les faits et les données ne changent pas.»*

Le pipeline Trans Mountain, qui serpente d'Edmonton à Burnaby (à l'est de Vancouver), existe déjà. Le projet consiste à en tripler la capacité en ajoutant un second conduit. Quelque 73% du nouveau conduit sera construit sur les emprises actuelles du pipeline existant. Le terminal maritime sera agrandi et le nombre de pétroliers qui s'y approvisionneront passera de 5 à 34 par mois.

Ce projet, approuvé par Ottawa en novembre dernier, divise la population de la Colombie-Britannique. La première ministre libérale Christy Clark avait fini par appuyer le feu vert fédéral, mais ses jours sont comptés, elle qui a fait réélire 43 députés. Les députés néodémocrates (41) et les verts (3) ont annoncé qu'ils s'alliaient pour la déloger.

Mme Clark a en somme concédé la défaite mardi en annonçant qu'elle convierait l'Assemblée législative en juin et en demanderait la confiance, ce qu'elle sait qu'elle n'obtiendra pas. *«S'il doit y avoir un transfert de pouvoirs dans cette province, et il semble bien qu'il y en aura un, celui-ci doit se faire en public,* […] *dans la maison du peuple et non derrière des portes closes»*, a-t-elle déclaré à la presse. Il reviendra alors à la lieutenante-gouverneure de demander au NPD de prendre la relève, a ajouté Mme Clark.

Une des conditions de l'alliance NPD-PV est que le nouveau gouvernement utilise *«tous les outils disponibles pour arrêter l'expansion du pipeline Kinder Morgan»*. Ces outils existent, reconnaît Pierre-Olivier Pineau, professeur à la Chaire de gestion du secteur de l'énergie aux HEC.

«Une province ne peut pas formellement refuser un tel projet approuvé par le fédéral, dit-il. *Mais si la province ne collabore pas dans la délivrance de certains permis locaux requis pour la construction, comme des permis de construction, des permis environnementaux "locaux" ou des droits de passage, elle peut entraver le processus de manière importante. Ça devient donc un jeu politique qui peut avoir des répercussions dans d'autres dossiers.»*

Cette situation divise la grande famille néodémocrate. La première ministre albertaine Rachel Notley, qui appuie le pipeline, a lancé mardi une pique fielleuse à ses voisins. *«Bien franchement, la Colombie-Britannique ne peut pas faire reposer sa croissance économique seulement sur la hausse des prix immobiliers de Vancouver et du Lower Mainland. Elle a besoin de plus de croissance économique et, à l'intérieur des terres, elle a besoin des emplois que créera cet oléoduc.»*

En pleine course à la chefferie, le NPD fédéral devra manœuvrer prudemment pour ne pas s'aliéner les électeurs de l'une ou l'autre de ces deux provinces. Une des candidates, Niki Ashton, a invité hier ses adversaires à se prononcer contre Kinder Morgan.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

ACTUALITÉS

MONTRÉAL

Le syndicat des cols bleus placé sous tutelle

La présidente et des délégués auraient bousculé un directeur québécois du SCFP lors d'un congrès à Québec

JEANNE CORRIVEAU

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) national a perdu patience et a placé le syndicat des cols bleus de Montréal sous tutelle. Cette mesure exceptionnelle, qui a pour effet de neutraliser la présidente Chantal Racette et son équipe, a été prise après que des syndiqués eurent tenté d'intimider le directeur québécois du SCFP, Marc Ranger, il y a deux semaines.

Le SCFP, qui invoque de *«graves difficultés de fonctionnement»* au sein de la section locale 301, a gelé les comptes bancaires du syndicat et nommé un administrateur afin de gérer le syndicat regroupant 6500 membres *«pour une période indéterminée»*.

La mise en tutelle survient après que la présidente Chantal Racette et des délégués du syndicat des cols bleus ont pris à partie et bousculé le directeur québécois du SCFP, Marc Ranger, en marge d'un congrès du SCFP à Québec le 18 mai dernier.

Cet incident est l'élément qui a fait déborder le vase et qui s'ajoute à des mois de gestion chaotique au sein de l'entité syndicale. Une fois que les problèmes internes auront été réglés, de nouvelles élections seront tenues et un nouveau comité exécutif reprendra les rênes du syndicat, a expliqué le SCFP.

Leadership contesté

Des querelles divisent le puissant syndicat depuis des mois. Même si elle n'était pas souhaitée, la tutelle est bien accueillie par le vice-président du syndicat et opposant à Chantal Racette, Michel Martin.

«On est dus pour un changement. On aurait aimé mieux s'entendre en interne et éviter la tutelle, mais malheureusement, elle [Chantal Racette] *n'a jamais voulu fonctionner avec nous»*, a indiqué au *Devoir* M. Martin, qui reproche à la présidente d'utiliser des méthodes *«un peu matamores des années 1970»*.

Lorsqu'elle avait été élue à la tête du syndicat en 2015, Chantal Racette avait déclaré d'emblée qu'elle comptait s'inspirer de l'ancien président Jean Lapierre.

La contestation a l'égard de son leadership a pris de l'ampleur après qu'elle eut ordonné que des GPS soient installés sur les véhicules personnels de deux membres de l'exécutif afin de suivre leurs déplacements.

En janvier dernier, Mme Racette avait reçu l'appui de 66 % des membres, mais le président national du SCFP, Mark Hancock, avait désapprouvé la tenue de ce vote de confiance qui, avait-il indiqué, ne respectait pas les statuts du syndicat.

Et en mars dernier, Chantal Racette avait dû s'expliquer devant le SCFP au sujet de dépenses excessives.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Chantal Racette, présidente du syndicat des cols bleus de Montréal

Le SCFP avait alors exigé que la comptabilité des deux dernières années du syndicat soit vérifiée par une firme indépendante.

Un col bleu dissident a même annoncé son intention de créer une nouvelle entité syndicale pour représenter les cols bleus, une initiative qui avait été mal accueillie par Chantal Racette.

«Le SCFP n'a pas eu le choix. Les recommandations qui ont été faites par le SCFP en mars n'ont pas été écoutées. Ç'a même été pire depuis ce temps-là», a commenté Claude Sauvé, l'un des directeurs syndicaux dont la voiture avait été munie d'un GPS sur ordre de la présidente.

Le syndicat réagit

Dans un communiqué, le syndicat a nié *«catégoriquement»* les événements survenus à Québec il y a deux semaines. *«Nous sommes des gens honnêtes qui ont à cœur l'intérêt de leurs membres»*, a-t-on souligné.

Le syndicat et sa présidente disent avoir collaboré avec le SCFP en faisant appel à un vérificateur général pour examiner les finances du syndicat et en révisant les statuts de l'organisation.

Chantal Racette n'a pas rappelé *Le Devoir*.

L'ex-président Michel Parent s'étonne que le syndicat puisse nier la bousculade survenue il y a deux semaines: *«Ça prend un certain culot, parce que l'ensemble des membres présents au congrès ont été témoins de ça.»*

Selon lui, la tutelle est une mesure appropriée dans les circonstances. *«Il n'y avait plus de démocratie appliquée au comité exécutif. Mme Racette dirigeait ça comme une dictatrice. C'était inacceptable»*, a-t-il dit.

Professeur associé à l'UQAM et spécialiste en relations de travail, Michel Grant confirme l'importance du geste posé par le SCFP.

«C'est très inusité. Une chose qui a toujours été très importante au SCFP, c'est l'autonomie du syndicat local. Le SCFP est allé à la limite pour respecter l'autonomie du syndicat», estime le spécialiste.

Le Devoir

COMMISSION CHAMBERLAND

Fuites médiatiques : Pichet ne condamne pas le recours à de fausses informations

JEANNE CORRIVEAU

Diffuser de fausses informations pour tenter de débusquer les sources de fuites dans les médias n'est pas une stratégie d'enquête que le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Philippe Pichet, est prêt à condamner.

Rappelons que, lors de son témoignage devant la commission Chamberland il y a deux semaines, l'enquêteur Normand Borduas avait décrit la technique de *«provocation»* qui consiste à diffuser de fausses informations basées sur des enquêtes inventées et des individus fictifs afin de vérifier si elles se retrouveront dans les médias. Son collègue Iad Hanna avait toutefois affirmé qu'il était question d'informations *«très partiellement»* modifiées et sans conséquence.

Philippe Pichet, qui témoignait mardi, a paru hésitant lorsque Me Charles Levasseur, avocat en chef adjoint de la commission, lui a demandé de donner son avis sur cette méthode. *«Je ne connais pas le domaine. Je ne peux pas me prononcer là-dessus»*, a-t-il indiqué.

Devant l'insistance de Me Levasseur, il a fini par répondre qu'il faudrait tenir compte de la nature des informations utilisées. *«Il faudrait que ce soit très bien encadré»*, a-t-il dit.

L'appel du maire

Philippe Pichet a par ailleurs confirmé que le maire Denis Coderre l'avait appelé directement pour lui parler d'un dossier personnel, soit la possible usurpation d'identité impliquant son fils.

«J'ai dirigé le maire vers la bonne personne, a expliqué M. Pichet. *Il me demandait conseil et je l'ai orienté vers les opérations.* [...] *Ce sont des situations exceptionnelles.»*

Mais c'est le seul élu à l'avoir fait, a-t-il précisé.

Lundi, l'ex-chef de police Marc Parent avait dit que, des quatre maires s'étant succédé à l'Hôtel de Ville pendant son mandat, seul Denis Coderre l'avait appelé directement pour l'entretenir d'un dossier le concernant personnellement.

Philippe Pichet a indiqué que cela ne l'indisposait pas de recevoir un appel du maire ou d'un autre élu pour discuter des orientations du SPVM ou de questions de sécurité publique. Mais il a convenu qu'être appelé par un élu pour un problème personnel pouvait poser problème.

«Idéalement, il y a d'autres méthodes, mais en même temps, diriger le maire vers un poste de quartier, je ne suis pas sûr non plus», a-t-il dit. Selon lui, des procédures pourraient être envisagées pour encadrer ces communications.

Philippe Pichet a aussi reconnu qu'à son arrivée en poste en 2015, il n'avait pas été avisé de l'existence d'une enquête de la division des affaires internes sur la fuite médiatique relative au constat d'infraction du maire Coderre. *«J'aurais aimé le savoir»*, a-t-il déclaré.

De même, personne ne lui a fait état d'une enquête qu'aurait menée l'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) sur Denis Coderre.

Le Devoir



COMMISSION CHAMBERLAND

Philippe Pichet a confirmé que le maire Denis Coderre l'avait appelé directement pour lui parler d'un dossier personnel.



ISTOCK

Chez deux souris dont le gène muté avait été bien réparé, les chercheurs ont découvert plus de 1500 mutations imprévues affectant des nucléotides individuels.

MÉDECINE

Des bémols à la thérapie génétique

Des modifications inattendues sont observées chez des animaux de laboratoire

PAULINE GRAVEL

Alors qu'on s'apprête à employer la technologie CRISPR-Cas9 dans des essais cliniques de thérapie génique chez l'humain, une étude parue dans la revue *Nature Methods* montre que cette technologie qui permet de corriger une mutation dans un gène précis introduit aussi des centaines de mutations inattendues dans le génome des animaux traités.

La technologie d'édition génique CRISPR-Cas9 est devenue l'outil de prédilection des scientifiques qui cherchent à comprendre le rôle de certains gènes en raison de sa simplicité d'utilisation, de sa grande précision et de sa rapidité d'action. Elle laisse aussi entrevoir des thérapies géniques plus efficaces étant donné qu'elle permettrait de réparer les gènes défectueux qui sont responsables de maladies génétiques.

Un premier essai clinique faisant appel à cette technologie est en cours depuis novembre dernier en Chine.

Cet essai consiste à injecter à des patients cancéreux des cellules immunitaires dans lesquelles CRISPR-Cas9 a supprimé le gène codant pour une protéine qui réduit l'activité immunitaire contre les cellules appartenant à l'organisme, dont les cellules cancéreuses.

Plusieurs études cliniques de thérapie génique devraient également débuter en 2018 aux États-Unis.

Mutations imprévues

Dans l'étude publiée cette semaine dans *Nature Methods*, les chercheurs ont utilisé chez des souris la technologie CRISPR-Cas9 pour corriger un gène responsable de la cécité.

Chez deux souris dont le gène muté avait été bien réparé, ils ont découvert plus de 1500 mutations imprévues affectant des nucléotides individuels (soit une seule lettre de l'ADN) et plus d'une centaine de délétions (perte d'un fragment d'ADN) et d'insertions inattendues.

> *«Aucune de ces mutations n'avait été prédite par les algorithmes qui sont couramment utilisés»*
>
> **Dr Vinit Mahajan, professeur d'ophtalmologie à l'Université Stanford**

«Aucune de ces mutations n'avait été prédite par les algorithmes qui sont couramment utilisés pour repérer les mutations affectant des régions autres que le gène ciblé», souligne le Dr Vinit Mahajan, professeur d'ophtalmologie à l'Université Stanford en Californie et coauteur de l'étude.

Dans des régions codantes

Ces algorithmes de prédiction fonctionnent très bien quand CRISPR-Cas9 est utilisé sur des cellules ou des tissus particuliers, mais ils n'avaient pas encore été éprouvés sur le génome complet d'animaux vivants, font remarquer les auteurs.

Parmi les multiples mutations découvertes, plusieurs étaient situées dans des régions codantes, c'est-à-dire responsables de la synthèse de protéines, mais la plupart visaient *«des régions non codantes qui représentent près de 99 % du génome»*.

«Cet ADN non codant était autrefois appelé ADN poubelle. Aujourd'hui, nous savons que ces régions du génome ne fabriquent pas de protéines, mais qu'elles produisent du matériel qui contrôle l'expression des gènes. Nous ne comprenons pas complètement leur rôle, mais elles ne peuvent être ignorées», affirme le Dr Mahajan.

Impacts inconnus

Même si les animaux semblaient normaux à la fin de l'expérience, le Dr Mahajan avoue qu'ils n'ont pas été étudiés très longtemps et qu'il faudra procéder à de plus amples recherches pour mieux les comprendre et pour voir l'impact qu'elles pourraient avoir.

De plus, *«nous ne savons pas si les conséquences seront les mêmes si la correction doit être effectuée sur d'autres types de cellules et dans d'autres systèmes que celui de la vision»*, précise-t-il.

«Nous continuons néanmoins d'entrevoir l'utilisation de CRISPR-Cas9 avec enthousiasme car, en tant que médecins, nous savons que tous les traitements comportent des bénéfices et des risques [c'est-à-dire des effets secondaires].

«Et dans certains cas, le bénéfice est si grand que les risques nous apparaissent acceptables», fait valoir le chercheur, avant de spécifier que des chercheurs tentent d'*«optimiser et d'améliorer toute la machinerie»* de CRISPR-Cas9.

Ils cherchent à améliorer l'enzyme Cas9 pour qu'elle soit plus spécifique quand elle coupe le gène visé et qu'ainsi elle n'agisse pas en dehors de sa cible, et ils s'appliquent à concevoir des ARN qui guideront l'enzyme de façon plus spécifique.

«On peut espérer obtenir un système plus performant que celui que nous avons aujourd'hui», dit-il.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Élections en Nouvelle-Écosse : les libéraux sont réélus

Halifax — Les libéraux en Nouvelle-Écosse ont été réélus, mardi, à la suite d'une campagne ayant porté spécifiquement sur l'image du premier ministre libéral, Stephen McNeil, critiqué par certains quant à sa volonté de réduire le déficit de la province alors que le système de santé semble surchargé. Ce gouvernement sera toutefois vraisemblablement minoritaire : les libéraux menaient dans 24 circonscriptions au moment d'écrire ces lignes, alors qu'il en faut 26 pour obtenir une majorité. Les progressistes-conservateurs étaient élus ou en avance dans 18 circonscriptions. Le Nouveau Parti démocratique (NPD) comptait neuf candidats élus ou en avance.

La Presse canadienne

Les Québécois boivent de moins en moins d'alcool

Fait étonnant : la consommation moyenne d'alcool des Québécois a diminué ces dernières années. En cinq ans, cette consommation moyenne est passée de 3,3 à 3 verres par semaine, selon un sondage Crop réalisé pour le compte d'Éduc'alcool auprès de 1139 Québécois adultes. Selon ce sondage, même la consommation en une seule occasion a diminué, passant de 2,5 verres à 2,2, souligne l'organisme. Et les consommateurs justifient leur changement de comportement par des raisons de santé. En revanche, 11 pour cent des buveurs réguliers admettent que leur consommation nuit à leur santé. C'est pratiquement le double d'il y a cinq ans, soit 6 pour cent en 2012, relève l'organisme.

La Presse canadienne

Le tabac tue plus de sept millions de personnes par an

La consommation de tabac tue plus de sept millions de personnes chaque année dans le monde, a alerté mardi l'Organisation mondiale de la santé, appelant à interdire sa promotion et à augmenter les taxes et les prix du tabac. À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, l'OMS a publié un rapport évaluant le coût sanitaire et économique du tabac et, pour la première fois, son impact environnemental. Actuellement, le tabac, principale cause évitable des maladies non transmissibles, tue la moitié de ceux qui en consomment. Le tabagisme touche principalement les personnes pauvres et constitue une cause importante de disparités en matière de santé entre riches et pauvres, selon l'OMS, qui indique que plus de 80 % des décès surviendront dans des pays à revenu faible ou intermédiaire d'ici à 2030.

Agence France-Presse



FATIH HOCA GETTY IMAGES

Les enseignants de maternelle seront épaulés par un technicien en éducation spécialisée une journée par semaine.

Du renfort pour les professeurs de maternelle et de première année

Les petites écoles favorisées par la méthode du ministre de l'Éducation

MARCO FORTIER

Les enseignants de maternelle et de première année de toutes les écoles du Québec auront droit à une aide à temps partiel en classe à compter de l'automne prochain.

Les enseignants de maternelle seront épaulés par un technicien en éducation spécialisée une journée par semaine. Les enseignants de première année, eux, auront l'aide d'un autre enseignant ou d'une autre ressource professionnelle, deux jours par semaine.

Fait à noter, en vertu de nouvelles règles mises en place par le ministre Sébastien Proulx, chaque école recevra des fonds pour embaucher ce personnel supplémentaire, peu importe la taille ou les besoins de l'établissement.

Les syndicats d'enseignants et les commissions scolaires estiment qu'il s'agit d'une façon inéquitable de répartir les investissements, parce que les grandes écoles situées en milieu défavorisé ont de plus grands besoins que les petites écoles situées dans des quartiers aisés.

Le ministre de l'Éducation a fait le choix d'investir dans toutes les écoles, parce que tous les jeunes d'âge préscolaire ou de première année du primaire méritent de *«partir du bon pied»*. Sur 1500 embauches supplémentaires qui seront faites en vue de la prochaine rentrée scolaire, 1183 iront appuyer les enseignants de maternelle et de première année.

Quelque 108 ressources iront aussi aider — une journée par semaine — les élèves de deuxième à sixième année du primaire qui ont les plus grandes difficultés, dans les écoles les plus défavorisées ; 223 techniciens ou professionnels s'ajouteront aussi au secondaire pour prévenir le décrochage, l'intimidation ou la toxicomanie. Des fonds serviront aussi à accompagner les parents d'enfants de maternelle ou de première année.

> *« Toutes les écoles auront le même nombre de ressources, mais les écoles défavorisées ont des besoins plus grands »*
>
> **Nathalie Morel, vice-présidente de la Fédération autonome de l'enseignement**

« Quelque chose de troublant »

Il s'agit d'un investissement de 114 millions de dollars pour l'année 2017-2018, déjà annoncé dans le budget du Québec présenté au mois de mars. D'autres investissements plus importants sont prévus au cours des cinq prochaines années.

«Il y a quelque chose de troublant dans la façon de répartir les sommes. Toutes les écoles auront le même nombre de ressources, mais les écoles défavorisées ont des besoins plus grands», a réagi Nathalie Morel, vice-présidente de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Louise Chabot, présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), estime que cette distribution décentralisée des ressources est un *«effet pervers»* de la loi 105 adoptée récemment.

Défi de recrutement

Les syndicats s'interrogent aussi sur la pertinence de créer des postes à temps partiel, peu attrayants au moment où des commissions scolaires parviennent difficilement à embaucher des enseignants et des professionnels. La Commission scolaire de Montréal (CSDM) — la plus grande au Québec — doit faire preuve d'imagination pour pourvoir ces postes.

La CSDM prévoit d'ajouter 189 postes en 2017-2018, dont 108 sont attribuables au réinvestissement annoncé par le ministre Proulx — techniciens en éducation spécialisée, techniciens en loisirs, psychoéducateurs, orthophonistes, orthopédagogues.

Le processus de recrutement *«va bon train»* à la CSDM, dit la présidente Catherine Harel Bourdon. Le Parti québécois soupçonne le ministre Proulx de chercher à faire des gains politiques en annonçant 1500 embauches tout en sachant que c'est tout un défi de recruter autant de monde d'ici trois mois.

«Le gouvernement a tellement attendu avant d'embaucher des ressources, pourtant nécessaires, que les besoins sont maintenant très grands, et ce sont les élèves qui en paient le prix. Le Québec nage pourtant dans les surplus depuis plus de deux ans», a réagi Amir Khadir, de Québec solidaire.

La Coalition avenir Québec, de son côté, applaudit à l'annonce du ministre. *«C'est une mesure qui vient assurer un minimum pour les petites écoles, sachant qu'il y a un paquet de mesures* [déjà en place] *qui assurent l'équité»*, fait valoir le député Jean-François Roberge.

Le Devoir

ÉVALUATION DES GAZ À EFFET DE SERRE

TransCanada critique l'Office national de l'énergie

ALEXANDRE SHIELDS

TransCanada critique la décision de l'Office national de l'énergie de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'évaluation fédérale du projet de pipeline Énergie Est, qui transporterait chaque année 400 millions de barils de pétrole des sables bitumineux.

Après avoir relancé le processus d'examen du projet de la pétrolière albertaine, l'Office national de l'énergie (ONE) a annoncé récemment qu'il pourrait tenir compte des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la production pétrolière qui circulera dans le pipeline Énergie Est. L'organisme pourrait aussi prendre en considération les politiques climatiques du gouvernement fédéral et des provinces dans son examen du projet.

Or, ce changement de cap déplaît visiblement à TransCanada. Dans une lettre transmise uniquement en anglais à l'ONE, l'entreprise affirme que l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre par l'organisme fédéral chargé d'évaluer son projet de pipeline *«serait complètement redondante et inutile»*.

Question sérieuse

Selon la pétrolière, cette évaluation revient uniquement au gouvernement fédéral, et non à l'Office. Elle rappelle ainsi les mesures de *«transition»* annoncées par le gouvernement Trudeau en janvier 2016. Celles-ci prévoient que le fédéral tiendra compte des émissions de GES dans l'étude d'Énergie Est, mais aussi que ce pipeline sera évalué par l'ONE dans sa forme actuelle, donc sans attendre la réforme promise par Ottawa pour l'organisme.

> **Selon la pétrolière, cette évaluation revient uniquement au gouvernement fédéral, et non à l'Office**

L'entreprise souligne aussi qu'il n'y a pas eu de changement dans la loi ou les politiques du gouvernement qui justifierait d'inclure l'examen des GES dans l'évaluation du plus gros projet de pipeline en Amérique du Nord.

Dans ce contexte, le fait de retirer *«unilatéralement»* cet enjeu de la compétence du gouvernement pour *«l'imposer»* dans le cadre de l'évaluation en cours est *«une question sérieuse»*, peut-on lire dans la lettre transmise à l'ONE par le cabinet de Calgary Blake, Cassels & Graydon.

Délai accordé

TransCanada a donc demandé à l'Office de lui accorder un délai supplémentaire pour lui permettre de répondre aux *«commentaires»* qui doivent être envoyés d'ici la fin du mois à l'ONE. Ces commentaires du public doivent porter sur les *«sujets»* qui devraient être *«pris en considération»* par l'Office, en premier lieu l'enjeu climatique.

L'ONE a accepté la demande de TransCanada, a indiqué le porte-parole de l'entreprise, Tim Duboyce. Il a donc accordé jusqu'au 21 juin à la pétrolière pour répondre aux commentaires du public. L'entreprise dit ainsi vouloir offrir *«un point de vue équilibré»* au comité qui dirigera l'examen du pipeline Énergie Est. C'est ce comité qui décidera s'il évaluera la question des gaz à effet de serre dans son examen.

Selon une évaluation du groupe Pembina, les émissions liées à la seule production pourraient dépasser les 32 millions de tonnes de GES chaque année. Cela équivaut au bilan de tout le secteur du transport routier au Québec.

Le Devoir

INONDATIONS 2017
AIDE FINANCIÈRE
AUX SINISTRÉS
1 888-643-AIDE
urgencequebec.gouv.qc.ca
ENSEMBLE on fait avancer le Québec
Québec

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion des projets immobiliers

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5873

Descriptif : Agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal 10351 rue Sherbrooke Est, Montréal-Est

L'ouverture des soumissions prévue pour le, 14 juin 2017, est reportée au, 21 juin 2017, à 10 h 30, au service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

La visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous prévue pour le 24 mai 2017, est reporté au, 2 juin 2017 à 10 h 30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu mardi le 6 juin 2017 et mercredi le 7 juin 2017 selon l'horaire suivant : 8 h 30 ; 9 h 30 ; 10 h 30 ; 13 h 00 et 14 h 00

Montréal, le 31 mai 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues **avant 11 h** à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-17-027 - Travaux de reconstruction de trottoirs du boulevard De Maisonneuve Ouest et des rues Mansfield et Metcalf autour de la Maison Manuvie

Date d'ouverture : 20 juin 2017

Dépôt de garantie : Cautionnement de 10 %.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 31 mai 2017 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Renseignements : vm-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 31 mai 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
Me Domenico Zambito

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 17-16010

Descriptif : Service de nettoyage de bris de lampes et décontamination du mercure à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets ou Atwater

Date d'ouverture : 19 juin 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Eddy Dutelly, agent d'approvisionnement : 514 872-5253

Appel d'offres : 17-16051

Descriptif : Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit pour le secteur Est

Date d'ouverture : 19 juin 2017

Dépôt de garantie : 2500 $, Toute forme de garantie acceptée

Renseignements : Geneviève Fortin, agente d'approvisionnement : 514 872-4437

Appel d'offres : 17-16029

Descriptif : A87 - Fourniture, plantation et entretien d'arbres publics pour l'arrondissement de Montréal-Nord 2017-2019

Date d'ouverture : 19 juin 2017

Dépôt de garantie : 2 % (Cautionnement)

Renseignements : Gustavo Penagos, agent d'approvisionnement : 514 872-3439

Appel d'offres : 17-16196

Descriptif : Acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru

Date d'ouverture : 19 juin 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Renée Veillette, agente d'approvisionnement : 514 872-1057

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 17-16179

Descriptif : Services professionnels pour l'évaluation du potentiel et des compétences de gestion des cadres de la Ville de Montréal

Date d'ouverture : 19 juin 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Louise Venne, agente d'approvisionnement : 514 868-5944

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 31 mai 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, 31 mai 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

PROMULGATION
RÈGLEMENT RCA17 17278

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 1er mai 2017 est réputé conforme au plan d'urbanisme et est entré en vigueur le 24 mai 2017 :

RÈGLEMENT RCA17 17278 : Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et abrogeant le *Règlement d'approbation d'un plan d'occupation de l'école Rosedale située au 4575 de l'avenue Mariette (5365).*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 31 mai 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR
REGLEMENTS 2016-05-01 ET 2016-05-03

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), un certificat de conformité a été délivré le 26 mai 2017 par le Greffier de la Ville de Montréal, à l'égard des règlements suivants :

Règlement (2016-05-01) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

Règlement (2016-05-03) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

En conséquence, les règlements susmentionnés sont entrés en vigueur le 26 mai 2017.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 31 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues **avant 11 h** à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-17-004 – Aménagement du parc Aristide-Beaugrand-Champagne

Date d'ouverture : 19 juin 2017

Dépôt de garantie : Cautionnement de 10 %.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **31 mai 2017** par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Renseignements : vm-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 31 mai 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
Me Domenico Zambito

Avis public

Montréal

ÉTUDE PUBLIQUE

Rapport de la vérificatrice générale pour l'année 2016

La Commission sur les finances et l'administration procèdera à l'étude publique du rapport de la vérificatrice générale qui couvre l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016. Le mandat de la vérificatrice générale consiste à vérifier les états financiers ainsi que la conformité des opérations de la Ville et des organismes sous sa gouverne. Les travaux de la vérificatrice visent l'optimisation des ressources dans une perspective de saine gestion des fonds publics.

La présentation se tiendra :

Date : Le mercredi 14 juin 2017
Heure : 19 h
Lieu : Hôtel de ville, salle du conseil, 275 rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars stm.info

La Commission adoptera ses recommandations au cours d'une assemblée qui aura lieu :

Date : Le mercredi 28 juin 2017
Heure : 19 h
Lieu : Hôtel de ville, salle du conseil, 275 rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars stm.info

Accessibilité (hôtel de ville)

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. Aussi, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent participer à la période de questions et de commentaires sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de l'assemblée ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe. Le rapport de la vérificatrice générale sera disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement, hôtels de ville ainsi qu'au Service du greffe et sur le portail de la Ville à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions, dès que possible.

Renseignements :
Service du greffe
Division des élections, du soutien
aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
Télécopieur : 514 872-5655
commissions@ville.montreal.qc.ca
@Comm_MTL

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures de la voirie
et des transports
Direction des infrastructures

Appel d'offres : 300101

Réfection des structures du tunnel Saint-Rémi. Structure 81- 05208C (Projet 12-02)

L'ouverture de la soumission prévue pour le 31 mai 2017 est reportée au 7 juin 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Montréal, le 31 mai 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe –
Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-16097

Acquisition d'un système de planification des chantiers, d'émission de permis et de suivi des travaux

L'ouverture des soumissions prévue pour le 31 mai 2017 est reportée au 7 juin 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 31 mai 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Avis public

Montréal

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 18 mai 2017, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance émise relativement aux catégories des sites de cuisine de rue (1)
Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) remplace l'annexe C de ce règlement.

Ordonnance émise relativement aux tarifs de la cuisine de rue pour l'exercice financier 2017 (5)
Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) modifie l'article 15 de ce règlement pour fixer à 40 $ / période, l'occupation du domaine public pour un emplacement de catégorie A.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Montréal, le 31 mai 2017

Le greffier de la Ville,
Me Yves Saindon

Avis public

Montréal

Examen de la conformité d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Avis public est donné à toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Montréal :

Le règlement 04-047-187 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » a été adopté par le conseil de la Ville à son assemblée du 15 mai 2017. Ce règlement modifie la carte intitulée « Les densités de construction » du secteur 11-T5 pour les mégastructures au sud de la rue Saint-Viateur Est.

Conformément aux dispositions des articles 137.11, 137.12 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. La demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit, d'au moins 5 personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, une demande faite conformément à l'article 137.11 à l'égard de ce règlement, celle-ci doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu à cet article, donner son avis sur la conformité du règlement 04-047-187 au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Montréal, le 31 mai 2017

Le greffier de la Ville,
Me Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie
et des transports
Direction des infrastructures

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10h30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 214728

Descriptif : Lot 49 - Rampes Duke et de Nazareth (de Wellington à de la Commune) : travaux correctifs de finition des glissières à l'aide d'un traitement au jet de sable, de l'application d'un enduit coloré et d'un enduit anti-graffiti

Date d'ouverture : 19 juin 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 31 mai 2017

Visite supervisée des lieux : n/a

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 31 mai 2017

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du mardi : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344
Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(Article 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :

9317-3136 QUÉBEC INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de **9317-3136 QUÉBEC INC.** 1654, CHEMIN DE JAMESTOWN, ORMSTOWN, QUÉBEC, J0S 1K0, CANADA est survenue le 25e jour de mai 2017, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de juin 2017 à 16:00 heures, au Bureau du Syndic, 10 Grand Boulevard, bureau 202, Ile-Perrot, Québec.

Daté à ILE PERROT, Québec, 25e jour de mai 2017.

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic autorisé en insolvabilité
10, Grand Boulevard
Bureau 202
Île Perrot (QC) J7V 7P8
Tél. : 514 453-9857
Téléc. : 514 453-2134
pierreroy.com

Alternatives
CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent
Pour nous appuyer :
www.alternatives.ca
514.982.6606

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de **Pierre ASSELIN,**
3256, boul. Chèvremont, Montréal (Ile Bizard), Québec, H9C 1V7, décédé à Pointe-Claire, le 12 mars 2017, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur, le 25 mai 2017.
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Marie-Claude Leblanc, notaire, 560 boul. Jacques Bizard, bureau 101, Ile Bizard, Québec, H9C 2H2.
Donné ce 25 mai 2017
Marie-Claude Leblanc, Notaire

Avis est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que Paul Trudeau, résidant au 1600-3065 Boul. Notre-Dame, Laval, (Québec), H7V 0A6 est décédé(e) le 12 février 2017. L'inventaire des biens est détenu aux bureaux de
La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse situés au 1002 Sherbrooke ouest,
bureau 540, Montréal (Québec), H3A 3L6
pour fins de consultation.

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la personne morale **CLUB RÉCRÉATIF STE-ANNE DE BOUT DE L'ÎLE** demandera au Registraire des entreprises la permission d'obtenir sa dissolution.
Le 29 mai 2017.
BLAKE, CASSELS & GRAYDON, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Procureurs de la personne morale

AVIS PUBLIC

BORALEX

INFORMATION ET CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC SUR LE PROJET D'OPTIMISATION DE PUISSANCE DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE BUCKINGHAM À GATINEAU

Boralex Inc. présente le projet d'augmentation de puissance de la centrale hydroélectrique Buckingham, située aux abords de la rivière du Lièvre dans le secteur de Buckingham, en Outaouais. Le projet vise à remplacer quatre des cinq turbines de la centrale afin de maximiser le potentiel hydrique de la rivière et d'augmenter la puissance installée de la centrale.

Cet avis est publié pour informer la population qu'elle peut consulter l'étude d'impact et les autres documents concernant ce projet à compter du 30 mai 2017. Ces documents sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

Bibliothèque Bernard-Lonergan
181, rue Joseph
Gatineau (Québec)
Secteur Buckingham
Tél. : 819 931-2904

Heures d'ouverture :
Lundi : 10 h – 20 h
Mardi : 13 h – 20 h
Mercredi : 13 h – 20 h
Jeudi : 13 h – 20 h
Vendredi : 13 h – 20 h
Samedi : 10 h – 16 h
Dimanche : 10 h – 16 h

La bibliothèque sera fermée les 24 juin et 1er juillet 2017.

ainsi qu'aux centres de documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) :

Université du Québec à Montréal (UQAM)
Bibliothèque des sciences juridiques
Pavillon Hubert-Aquin
Section des publications gouvernementales et internationales
400, rue Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H2L 2C5
Tél. : 514 987-6184

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8 h 30 – 22 h
Samedi : 11 h – 17 h
Dimanche : 11 h – 17 h

Heures d'ouverture à partir du 19 juin 2017 :
Lundi au jeudi : 8 h 30 – 17 h 30

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h
13 h – 16 h 30

Le centre sera fermé les 23 et 30 juin 2017.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus aux numéros 418 643-7447 ou sans frais 1 800 463-4732, de même que sur le site du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca.

SÉANCE D'INFORMATION

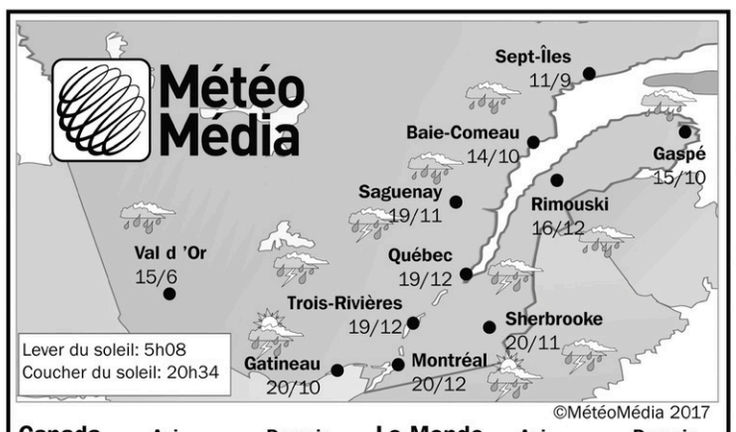
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une séance d'information :

Le 7 juin 2017 à compter de 19 h 30
Salle des Chevaliers de Colomb
480, rue des Pins
Gatineau
Secteur Buckingham

Toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, la tenue d'une audience publique relativement à ce projet ; cette demande doit être faite au plus tard le 14 juillet 2017 à l'adresse suivante : Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.

31 mai 2017

Cet avis est publié par Boralex Inc. conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (RLRQ, 1981 c. Q 2, r.23).



©MétéoMédia 2017

Canada	Auj.		Demain		Le Monde	Auj.		Demain	
Edmonton	Sol	30/15	Ave	24/13	Londres	Ave	21/13	Var	24/13
Moncton	Plu	20/12	Ave	21/10	Los Angeles	Ave	22/16	Sol	23/17
Saint-Jean	Plu	15/10	Ave	16/10	Mexico	Plu	22/16	Plu	23/15
Toronto	Ora	19/9	Sol	20/11	New York	Var	22/14	Sol	23/12
Vancouver	Var	18/13	Plu	16/12	Paris	Var	23/13	Sol	25/16
Winnipeg	Sol	24/10	Sol	27/12	Tokyo	Nua	25/20	Ave	24/19

Montréal

Aujourd-hui	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
20	12	18/9	20/11	18/11
Orages (pdp 70%).	Averses (pdp 40%).	Passages nuageux.	Averses (pdp 80%).	Averses (pdp 60%).

Québec

Aujourd-hui	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
19	12	17/9	19/10	18/10
Orages (pdp 80%).	Orages (pdp 70%).	Averses (pdp 60%).	Averses (pdp 40%).	Ciel variable.

Gatineau

Aujourd-hui	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
20	10	18/8	20/9	17/10
Orages (pdp 70%).	Orages (pdp 40%).	Averses (pdp 40%).	Averses (pdp 70%).	Averses (pdp 40%).

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.
Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.
Météo Média



LE MONDE

Libye, le pays sans État

Planète Terre

JEAN-FRÉDÉRIC LÉGARÉ-TREMBLAY

Un peu plus de six ans après le début du Printemps arabe en Libye, le pays méditerranéen reste incapable de sortir de la violence et du chaos. Plusieurs groupes politiques armés s'arrachent le contrôle du territoire. En clair, le colonel Mouammar Kadhafi, expulsé du pouvoir et tué en octobre 2011, n'a toujours pas de véritable successeur… Quelle est la situation? Réponse de Raouf Farrah, analyste spécialisé de l'Afrique au groupe de recherche en risque politique SecDev, basé à Ottawa.

Qui sont les principaux acteurs politiques de la crise libyenne aujourd'hui?

La Libye est un pays fragmenté sur le plan politique où aucun acteur ne peut revendiquer une légitimité nationale. À ce jour, trois gouvernements se concurrencent.

À l'ouest, le gouvernement d'union nationale (GNA), mené par Fayez al-Serraj et reconnu par la communauté internationale, contrôle très peu de quartiers de la capitale et de la Tripolitaine [la région côtière occidentale du pays]. Il est défié par le gouvernement non officiel du salut national (NSG), dirigé par Khalifa al-Ghoweil, un islamiste longtemps éjecté de la capitale, mais revenu en force en 2016 par deux tentatives de coup d'État. À l'est, le gouvernement d'al-Bayda, surnommé gouvernement de Tobrouk, est une autorité politique aux mains du puissant maréchal Haftar, le chef de l'armée nationale. C'est l'acteur militaire et sécuritaire aux velléités politiques les plus importantes au pays.

Mais le vrai pouvoir en Libye est morcelé, émietté entre les mains d'une myriade de milices, bandits armés et groupes extrémistes qui peuplent ce pays désertique, riche en ressources et en proie à tous les abus.

Qu'est-ce qui oppose ces groupes?

On est tenté de répondre: tout et rien à la fois. Ce qui les unit au plus haut point est la soif de pouvoir — particulièrement dans le cas d'Haftar —, la capacité à créer des alliances de circonstance avec des acteurs éloignés de leur spectre idéologique, la lutte farouche pour le contrôle des ressources — surtout les hydrocarbures et les routes du trafic illicite — et leur incapacité à maîtriser des régions entières du pays.

Ce qui les oppose sur le fond est leur vision de l'avenir politique national, l'importance de la dimension sécuritaire et le rapport à l'islamisme politique. En simplifiant, Haftar passe souvent pour le laïc au profil militaire, similaire à celui du président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi. Fayez al-Serraj incarne le technocrate islamiste aux mains douces, courbé devant les exigences occidentales. Al-Ghoweil représente quant à lui une sorte de rebelle islamiste mal-aimé, prêt à en découdre avec les deux précédents en s'alliant avec des groupes extrémistes et salafistes notoires.

Un accord signé le 2 mai doit mettre deux protagonistes de la crise sur le chemin de la paix. Celle-ci a-t-elle de bonnes chances d'être atteinte?

La récente rencontre entre Fayez al-Serraj (GNA) et Khalifa Haftar (LNA) à Abou Dhabi avait donné des signes plutôt positifs. Mais les violences du 18 mai autour de la base de Brak al-Shati, dans le sud-ouest de la Libye, qui opposaient des milices pro-LNA et pro-GNA, ont carrément brisé l'élan diplomatique.

Sans être un envenimement de la situation, il s'agit plutôt de la transposition des combats vers la région du Fezzan, dans le sud-ouest du pays. La Libye vit dans le chaos sécuritaire et politique depuis des années maintenant. Même si Syrte a été libérée des forces obscurantistes du groupe État islamique il y a quelques mois, la menace terroriste reste très élevée. L'insécurité est extrême. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, les milices, les terroristes et les seigneurs de guerre sont les véritables maîtres du bourbier libyen.

Depuis l'intervention militaire de l'OTAN en 2011, les puissances étrangères semblent avoir abandonné le pays à son sort. Est-ce le cas? Sinon, qui intervient?

La Libye est plus que jamais l'objet des ambitions politiques des pays tiers, ce qui, très souvent, complique une sortie de crise. Ce n'est pas parce que les puissances étrangères n'apparaissent pas officiellement sur le sol libyen qu'elles n'effectuent pas un travail de l'ombre.

Par exemple, l'Italie, ancienne puissance coloniale, conserve une influence importante en Libye, surtout avec la compagnie pétrolière ENI, qui possède des intérêts économiques vitaux dans la région. La Russie pousse de son côté, lentement, pour habiller le maréchal Haftar d'un costume politique qui lui offrirait un allié régional supplémentaire, en le soutenant avec du renseignement militaire. Quant aux États-Unis, ils ont coopéré de près avec les milices de Misrata durant la bataille de Syrte, alors que ses forces spéciales (SOCAF) traquaient les groupes terroristes dans la région de Ben Walid.

Sinon, deux pays sont particulièrement actifs: les Émirats arabes unis et l'Égypte. Ils apportent un appui militaire, logistique et moral de haut calibre au maréchal. Sans eux, Haftar aurait beaucoup moins d'influence sur le terrain.

S'ajoutent à cette liste déjà longue la France, qui s'active près de la frontière nigérienne, et l'Algérie, qui joue un rôle diplomatique en misant sur un processus de réconciliation nationale. En orchestrant des alliances politiques et communautaires entre Libyens, Alger s'est attaché à une solution lente et difficile, basée sur la culture des réseaux et la confiance, mais qui apparaît néanmoins comme la plus à même de stabiliser un pays détruit par l'intervention irréfléchie de l'OTAN en 2011.

Collaborateur
Le Devoir



MARCO LONGARI AGENCE FRANCE-PRESSE

Nigeria: Onitsha, ville morte en souvenir de la guerre du Biafra

Les marchés d'Onitsha sont d'habitude grouillants de monde. Mais mardi, pour marquer le cinquantenaire de la déclaration de sécession du Biafra qui avait entraîné une terrible guerre civile (1967-1970), la grande ville commerciale du sud-est du Nigeria a pris des allures de ville fantôme. Magasins, écoles et bureaux sont restés fermés, à la demande des mouvements indépendantistes, pour exprimer le mécontentement de la population, à grande majorité Igbo, et leurs velléités indépendantistes. L'année dernière, à la même date, plus de 60 personnes avaient été tuées lors des célébrations, selon Amnesty International. Les appels à faire sécession du Nigeria se sont multipliés ces dernières années, notamment après l'arrestation du chef de file du mouvement indépendantiste pour les peuples indigènes du Biafra (IPOB), Nnamdi Kanu, fin 2015. Le pouvoir fédéral, de son côté, voit dans ces montées contestataires une menace pour l'unité du Nigeria, alors que la guerre civile reste un souvenir douloureux et quasiment tabou dans le pays.

Le ton monte entre Trump et Merkel

JÉRÔME CARTILLIER
à Washington

Le ton est encore monté d'un cran mardi entre Angela Merkel et Donald Trump, qui a lancé une virulente charge contre l'Allemagne, la crise entre les deux pays alliés apparaissant comme l'une des pires de l'histoire récente.

Depuis le sommet du G7 en Sicile, où le président américain a fait cavalier seul, en particulier sur la question du climat, la chancelière allemande a changé de registre et ne mâche plus ses mots sur la politique du nouveau locataire de la Maison-Blanche.

Appelant au sursaut, Mme Merkel, actuellement en campagne pour un quatrième mandat, semble convaincue que le discours de Trump — dont le passage à Bruxelles et à Taormina a laissé un goût amer aux responsables de l'UE — peut servir d'aiguillon pour faire avancer l'Europe, sur la défense et la diplomatie.

Comme souvent, Donald Trump a choisi Twitter pour lancer la riposte.

«Nous avons un ÉNORME déficit commercial avec l'Allemagne, en plus elle paye BIEN MOINS qu'elle ne le devrait pour l'OTAN et le secteur militaire. Très mauvais pour les É.-U. Ça va changer», a-t-il lancé, lettres majuscules à l'appui.

Une heure plus tôt, Angela Merkel, connue pour choisir ses mots avec attention, avait jugé *«extrêmement important»* que l'Europe devienne un *«acteur qui s'engage à l'international»*, notamment en raison de l'évolution de la politique américaine. Dimanche, elle avait lancé sa première salve, affirmant que l'époque où *«nous pouvions compter les uns sur les autres»* était *«quasiment révolue»*.

Il faut remonter à 2003 pour trouver des tensions aussi fortes entre Washington et Berlin, lorsque le gouvernement du social-démocrate Gerhard Schrœder avait marqué son opposition à la guerre en Irak lancée par le gouvernement de George W. Bush.

Le sujet fait en tout cas l'unanimité en Allemagne. Le concurrent de la chancelière aux élections de septembre, l'ex-président du Parlement européen Martin Schulz, a défendu sa rivale, accusant M. Trump de tabler *«sur l'isolationnisme et le droit du plus fort»* pour imposer ses vues.

Mme Merkel, comme d'autres dirigeants européens, a par le passé insisté sur la nécessité pour l'UE de s'affirmer sur la scène internationale pour mieux défendre ses intérêts. Mais jusqu'ici, la mise en place d'une action diplomatique européenne a achoppé sur les réticences des États membres à abandonner des pans de souveraineté dans ce domaine régalien.

Ces tensions ne sont pas nouvelles. Avant et après son élection, le magnat de l'immobilier ne s'était pas privé d'attaquer l'Allemagne, menaçant en particulier d'instaurer des taxes douanières en représailles aux excédents commerciaux allemands.

Mais la nouvelle posture de la chancelière allemande depuis le sommet du G7 de Taormina a marqué un tournant.

Reste à déterminer quelles seront les conséquences concrètes de cette escalade verbale sur les relations entre les deux géants économiques.

En après-midi, le porte-parole de la Maison-Blanche, Sean Spicer, a tenté de minimiser les différends. *«Ils s'entendent très bien.* […] *Je pense que le président décrirait sa relation avec Mme Merkel comme assez incroyable*, a-t-il dit. *Il a du respect pour elle.»*

Donald Trump et Angela Merkel ont d'ores et déjà une nouvelle rencontre en vue: elle aura lieu lors du sommet du G20, début juillet, à Hambourg.

Agence France-Presse

Lire aussi › L'éditorial de **Guy Taillefer**, *L'Europe comme contre-pouvoir*, en page A 8.

Agent de la CIA, trafiquant de drogue, dictateur

L'ex-président Manuel Noriega est décédé mardi à l'âge de 83 ans

JUAN JOSÉ RODRIGUEZ
à Panama

L'ancien homme fort du Panama des années 1980, Manuel Noriega, qui fut un agent de la CIA avant de tomber en disgrâce et d'être renversé par les États-Unis, est décédé dans la nuit de lundi à mardi à 83 ans après avoir été opéré d'une tumeur au cerveau.

«La mort de Manuel Noriega clôt un chapitre de notre histoire», a tweeté le président du Panama, Juan Carlos Varela.

L'ancien dictateur purgeait trois peines de 20 ans de réclusion chacune pour la disparition d'opposants politiques sous son régime.

Il est décédé à l'hôpital public Santo Tomas de Panama City, où il avait été admis et opéré le 7 mars d'une tumeur bénigne au cerveau. Souffrant d'une hémorragie cérébrale après l'intervention, il avait dû être opéré à nouveau et était dans un état critique.

S'il faut caractériser Noriega, on peut souligner sa facilité à travailler avec différents services secrets en pleine guerre froide. Il travailla ainsi pour la CIA, mais tout allait ensuite changer et, de fidèle allié des États-Unis, il devint pour ce pays un ennemi lié au trafic de drogue.

Le président américain de l'époque, George Bush (1989-1992), ancien directeur de la CIA, ordonna l'invasion du Panama le 20 janvier 1989 pour s'emparer de Noriega. L'opération «Cause juste» a fait officiellement 500 morts, mais des ONG évaluent le nombre des victimes à plusieurs milliers.

Manuel Noriega s'était réfugié à la Nonciature et se rendit le 3 janvier 1990.

Il avait été condamné à 40 ans de prison aux États-Unis pour trafic de drogue et blanchiment de capitaux. Il n'a effectué toutefois que la moitié de sa peine, pour bon comportement. Mais en 2010, il était extradé vers la France pour blanchiment d'argent et, en 2011, extradé vers le Panama.



ASSOCIATED PRESS
Le général Manuel Noriega photographié en 1989

Il fut alors condamné à trois fois vingt ans d'emprisonnement pour la disparition et l'assassinat de l'opposant Hugo Spadafora en 1985, du militaire Moises Giroldi, après sa rébellion en 1989, et pour ce que l'on a appelé cette même année le «massacre d'Albrook» où périrent plusieurs militaires à la suite d'un soulèvement.

Il était également impliqué dans des affaires de disparition quand il était chef de l'ancienne Garde nationale et l'homme fort du dirigeant nationaliste Omar Torrijos, qui était arrivé au pouvoir en 1968.

«J'ai connu Noriega quand j'étais lieutenant et lui sous-lieutenant, se souvient le général Ruben Dario Paredes, auquel Manuel Noriega avait succédé à la tête de la Garde nationale. *Il était très attentif et normal, correct, discipliné, décent. Mais quand cet homme est devenu général, c'est devenu un autre pour toujours. Le pouvoir l'a transformé et corrompu.»*

Agence France-Presse

Près de 30 morts dans deux attentats-suicides à Bagdad

Bagdad — Près de 30 personnes ont été tuées et une centaine blessées dans deux attentats-suicides mardi à Bagdad, au moment où les forces irakiennes progressent lentement face aux djihadistes à Mossoul, plus au nord. Les deux attentats ont été revendiqués par le groupe armé État islamique (EI), celui-là même qui résiste aux troupes gouvernementales à Mossoul, deuxième ville d'Irak, où le sort de quelque 200 000 civils pris au piège des combats inquiète les organisations internationales. Ils ont eu lieu en plein ramadan, souvent endeuillé en Irak par des attentats djihadistes qui frappent surtout le soir, quand les habitants sortent se promener après le repas de rupture du jeûne. Mardi peu après minuit, un kamikaze a fait exploser un véhicule piégé devant un marchand de glaces dans le quartier de Karrada (centre). Quelques heures plus tard, un kamikaze a fait exploser une voiture piégée non loin du principal bâtiment du service des retraites, près d'un important pont de la capitale.

Agence France-Presse

CENTRAFRIQUE

L'ONU recense 12 ans de violence

Bangui — Tueries et viols, tortures, pillages, enlèvements, enrôlement d'enfants-soldat: les Nations unies ont détaillé 620 crimes commis en Centrafrique lors des conflits armés entre 2003 et 2015, dans un rapport publié mardi, avant la mise en route à Bangui de la Cour pénale spéciale (CPS) pour juger ces crimes.

Ce rapport soulève aussi la question de savoir si les massacres ciblés entre communautés n'ont pas constitué des faits de génocide.

«En République centrafricaine, l'impunité a toujours été la règle — et la justice l'exception», relève ce travail exhaustif publié au moment où les 4,5 millions de Centrafricains subissent un regain de violence des groupes armés ex-Séléka pro-musulmans ou anti-Balakas pro-chrétiens, avec des morts par dizaines et des milliers de nouveaux déplacés depuis début mai.

Lieux précis, dates exactes, mode opératoire des assaillants, calvaire des victimes, souvent très jeunes, tuées, violées, torturées…: ce dénombrement de plus de 300 pages se présente comme un document de travail pour le procureur de la Cour pénale spéciale (CPS) qui vient d'arriver à Bangui.

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

DONALD TRUMP

L'Europe comme contre-pouvoir

Les dirigeants européens auront fait de gros efforts, la semaine dernière, au sommet de l'OTAN à Bruxelles, pour composer avec Donald Trump. Leur patience, à commencer par celle de l'Allemagne, a craqué au sommet du G7 de Taormina, en fin de semaine. À quelque chose malheur est bon: M. Trump se trouve à revigorer l'idée européenne.

Avons-nous jamais vu retombées moins diplomatiques d'un sommet du G7? On savait déjà les relations entre Donald Trump et Angela Merkel plutôt mauvaises. Leur rencontre en mars dernier à la Maison-Blanche avait été glaciale. Avec le sommet du G7, le désaccord est étalé au vu et au su de tous.

Dimanche à Munich, déboussolée par ce qu'elle venait de vivre en Sicile, la chancelière allemande n'a pas mis de gants: *«Les temps où nous pouvions totalement nous reposer sur d'autres sont en partie révolus. Je l'ai vécu ces derniers jours. Nous, les Européens, devons vraiment prendre en main notre propre destin.»* Lire que le traditionnel allié américain n'est plus tout à coup l'ami qu'il était depuis 60 ans.

Commerce international, politique de défense, Accord de Paris sur le climat: le fossé creusé par Trump devant ses principaux partenaires occidentaux est devenu béant au G7, impossible à ignorer. *«Ce que nous avons vécu lors du sommet ne correspond pas à ce que nous attendons d'un président américain, ni sur le plan intellectuel ni sur le plan du potentiel de l'Amérique»*, a déclaré très publiquement Jürgen Hardt, député membre du gouvernement allemand et haut placé aux Affaires étrangères.



GUY TAILLEFER

Sigmar Gabriel, chef de la diplomatie, en a rajouté lundi en déclarant que *«l'Occident est devenu plus petit, ou du moins a été affaibli»* maintenant que les États-Unis ont à leur tête un président qui nie l'impact du réchauffement climatique et qui est allé négocier un contrat d'armement en Arabie saoudite, *«où les droits de la personne sont bafoués»*.

Tout cela vaut d'être cité, vu la véhémence hors norme du propos. Encore qu'en matière de vente d'armes dans le monde, les États-Unis ne sont certainement pas les seuls à mériter qu'on les montre du doigt. Il ne faut pas non plus oublier que les propos de Mme Merkel sont électoralement intéressés, puisque des législatives auront lieu en septembre en Allemagne.

Que la sortie anti-Trump de Berlin soit justifiée ne veut pas dire par ailleurs que M. Trump a tort d'avoir dénoncé, mardi encore, dans son vocabulaire de dix mots, l'excédent commercial excessif de l'Allemagne avec les États-Unis. Vrai qu'il est excessif et que les Allemands sont coupables de faire la sourde oreille à ce sujet. Le problème étant évidemment que les accusations lancées à l'Europe en général et à l'Allemagne en particulier, pour ce qui concerne notamment leur contribution inadéquate au financement de l'OTAN, visent moins à recréer un ordre international amélioré qu'à servir les obsessions protectionnistes du nouveau président.

Mme Merkel prend acte de la nouvelle donne qu'impose M. Trump et s'en inquiète aussi sûrement, comme l'alliance avec les États-Unis est depuis longtemps un principe de politique extérieure pour la droite allemande. Reste qu'en l'occurrence et dans le contexte de la négociation qui s'amorce autour du Brexit avec le Royaume-Uni, M. Trump joue le rôle de repoussoir. Il cherche à diviser l'Europe, mais son comportement est en fait l'occasion pour le couple franco-allemand de se souder, à la faveur de l'arrivée du président Emmanuel Macron, et pour les européistes de se constituer utilement en contre-exemple à l'enfermement sur soi.

GABRIEL NADEAU-DUBOIS

La vraie partie commence

S'il fallait faire de l'humour, on dirait qu'en remportant 69% des voix à l'élection partielle de Gouin Gabriel Nadeau-Dubois a obtenu un score quasi soviétique. Québec solidaire aurait toutefois tort de tirer des conclusions euphoriques de cette victoire qualifiée d'*«écrasante»*.

Pour le principal intéressé, les électeurs de Gouin ont pris *«une décision lourde de sens»*, celle d'envoyer à l'Assemblée nationale *«un député progressiste de plus»*. Il serait plus juste de dire qu'ils ont tout simplement décidé de remplacer une députée progressiste, Françoise David, par un autre député progressiste.



ROBERT DUTRISAC

Certes, les résultats montrent que le rejet du projet d'alliance électorale avec le Parti québécois et, par voie de conséquence, le torpillage de l'entente signée sur la convergence souverainiste sous l'égide des OUI Québec n'a eu qu'un effet marginal. L'autre option souverainiste, Option nationale, n'a pas attiré un grand nombre de solidaires déçus ou de péquistes courroucés, ne récoltant que 700 votes de plus qu'à l'élection générale de 2014.

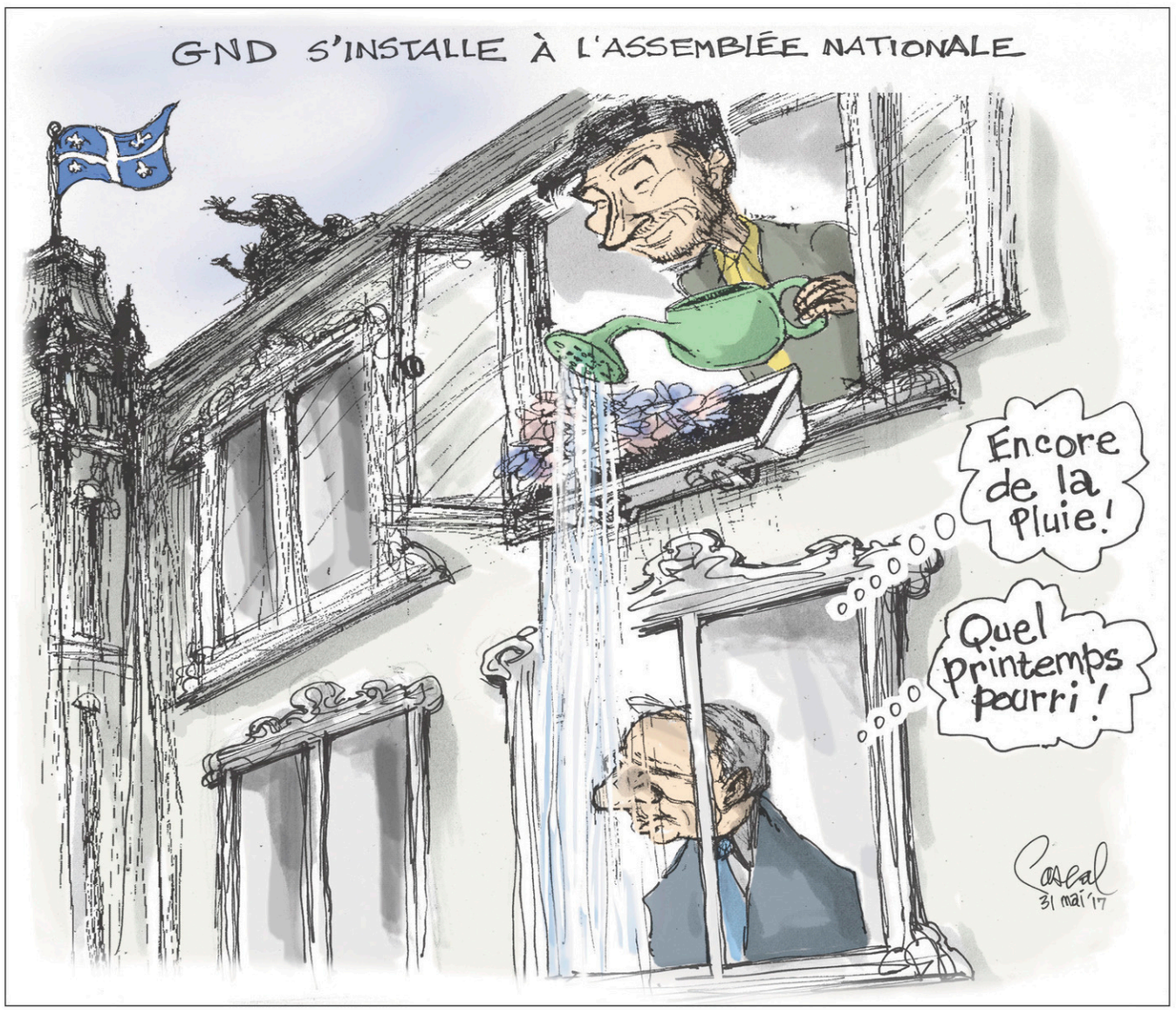
Comme le Parti québécois n'a pas présenté de candidat, il est impossible de savoir si Gabriel Nadeau-Dubois aurait pu égaler la performance de Françoise David, qui a recueilli 51% des votes en 2014. Mais l'appui massif dont le candidat a bénéficié lundi confirme que QS est solidement ancré dans Gouin.

Candidat au poste de co-porte-parole, Jean-François Lessard avait affirmé dans un débat organisé par *Le Devoir* que Nadeau-Dubois *«l'a eu facile»* en se présentant dans le fief de Françoise David. Mais en toute justice, nous devons reconnaître qu'il n'a pas démérité et qu'il possède un indéniable pouvoir d'attraction.

Les vrais défis l'attendent. À titre de co-porte-parole, il devra exercer une forme de leadership sans indisposer une formation politique qui restreint la marge de manœuvre dont il a besoin pour réagir à la donne politique. Il s'est aussi fixé comme but de démontrer que QS n'est pas un phénomène strictement montréalais. À cet égard, le rejet d'une alliance électorale avec le PQ complique les choses. Il devra aussi se méfier des libéraux qui voient dans QS un allié objectif contre le PQ et ses visées identitaires.

Dans des entrevues à la radio, Gabriel Nadeau-Dubois a évoqué mardi ce qui pourrait représenter un objectif réaliste pour QS: détenir la balance du pouvoir en 2018 et former un gouvernement de coalition pour remplacer les libéraux minoritaires. C'est ce que projettent de faire les néodémocrates et des verts en Colombie-Britannique.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Le CRTC rectifie les faits

Le 15 mai dernier, suivant un processus public, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a publié les décisions de renouvellement des licences de radiodiffusion de TVA, V, Bell et Corus. Plusieurs informations erronées de ces décisions ont circulé dans les médias récemment. J'aimerais rectifier les faits.

D'abord, on nous reproche d'avoir retiré des conditions de licence exigeant des dépenses en émissions originales de langue française. Pourtant, seulement trois des vingt-neuf services et stations dont les licences ont été renouvelées étaient visés par de telles conditions. Et ces trois services se sont vu imposer de nouvelles conditions qui se traduiront par plus d'investissement en contenu original de langue française.

Prenons l'exemple de Séries + qui circule dans les médias. Le CRTC a remplacé la condition de licence de dépenses de 1,5 million de dollars par année en émissions originales de ce service par de nouvelles conditions qui obligeront Séries + à consacrer potentiellement plus de 7,8 millions de dollars par année à l'acquisition ou la production de contenu canadien de langue française. De ce montant, plus de 4,5 millions pourraient être voués spécifiquement aux émissions dramatiques, comiques, musicales ou de variété, par année.

En tout, pour les quatre grands groupes, plus de 1,1 milliard de dollars seront investis en programmation canadienne de langue française dans les cinq prochaines années, dont 460 millions pour des émissions dramatiques, comiques, musicales ou de variété.

On nous a aussi reproché d'avoir permis aux services francophones de ne plus produire de contenu original québécois en leur permettant de diffuser du contenu canadien-anglais doublé. À cela, je réponds qu'il est impossible que les coûts de doublage suffisent à permettre aux groupes de répondre à leurs exigences de dépenses. Ainsi, les groupes devront investir dans de nouvelles productions canadiennes de langue française spécifiques au Québec et aux communautés franco-canadiennes.

Enfin, j'aimerais rappeler aux téléspectateurs que les distributeurs câblés et satellites doivent désormais offrir tous les services à la carte. Les consommateurs sont libres de ne payer que pour les services de leur choix. Dans ce contexte, le choix appartient aux consommateurs de favoriser les services qui offrent davantage de contenu original qui les reflète et qui les intéresse.

Nous avons pris ces décisions pour les bonnes raisons. Je trouve dommage que le débat s'oriente sur des données qui, dans les faits, sont inexactes. Toutefois, je suis persuadé que nos décisions permettront aux services de langue française de produire un contenu captivant, de grande qualité et qui fera rayonner encore la culture québécoise et franco-canadienne, ici et ailleurs.

Jean-Pierre Blais, président et premier dirigeant, CRTC
Le 30 mai 2017

Déclin du français

Depuis 10 ans, les productions audiovisuelles en langue française classées par la Régie du cinéma du Québec ont diminué de façon importante. Ainsi, la Régie en classait-elle 997 en 2007, contre 300 en 2016. Il faut remonter à 1984, avec 254 productions, pour connaître une pire année que 2016. Ces chiffres sont inquiétants. Et qu'est-ce que ce sera avec l'ALENA 2? Car Donald Trump ne fera pas de cadeaux au chapitre de la culture. Les libéraux (à Ottawa et à Québec) comptent-ils faire quelque chose pour inverser la tendance?

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 28 mai 2017

LIBRE OPINION

ISLAM ET ISLAMISME

L'amalgame relève de l'aveuglement volontaire

OLIVIER COLLIN
Professeur à l'Université du Québec à Montréal

Le texte qui suit se veut une réplique à celui de Libre opinion publié le 29 mai et signé par André Lamoureux, sous le titre «Québec solidaire, enclave du gauchisme et allié de l'islamisme».

M. André Lamoureux, je ne vous connais pas même si nous enseignons à la même université, mais votre texte sur Québec solidaire et l'islamisme n'est pas digne d'un universitaire tant il est truffé de raccourcis évidents. On y sent de plus une hargne à l'égard des concitoyens ayant des opinions et croyances différentes des vôtres, une hargne qui illustre bien ce qui dérange un grand nombre de Québécois en ce qui concerne la question du vivre ensemble et de l'idée de la nation.

Tout d'abord, vous usez du terme «islamisme» de la même façon que l'on brandissait naguère l'épouvantail «communiste» dans certains milieux, c'est-à-dire sans aucune nuance et, surtout, en réduisant des réalités complexes (statut d'immigrant, difficultés quant à l'emploi, liens à la communauté d'origine et à celle d'accueil, etc.) à une simple question de croyance religieuse. Ne pas voir que les diverses populations de la communauté musulmane ne se reconnaissent généralement pas dans les prescriptions salafistes et wahhabites relève de l'aveuglement volontaire ou alors d'une absence totale d'interaction avec des représentants ordinaires de ces communautés.

Un des acquis les plus chers de nos démocraties est qu'il n'est pas admissible pour une majorité de dicter à une minorité comment se comporter dans des sphères ne relevant pas des lois et chartes sur lesquelles il y a un historique crédible et partagé. Une relecture du fameux texte *Two concepts of liberty* d'Isaiah Berlin vous serait certainement bénéfique. Toute attaque du type de la charte de Bernard Drainville est immédiatement reconnue par un immigrant roumain ayant fui Ceausescu, un Algérien pourfendeur du Front islamique du salut (FIS) ou un militant de gauche connaissant tout le mépris que peuvent ressentir certains cercles bien nantis à l'égard du «petit peuple».

Un des fondements de l'idéal de gauche est que la condition humaine doit être améliorée là où il y a des injustices flagrantes. Cela vaut pour les conditions de travail inadmissibles dans certains secteurs, pour une redistribution de la richesse pour éviter à quiconque la pauvreté abjecte, et pour des discours s'en prenant à des concitoyens ayant des pratiques ou opinions fondamentalement différentes mais néanmoins compatibles avec les lois de notre contrée. Certes, la réalité nous rattrape constamment, mais l'idéal devrait être là pour guider nos intuitions quant à l'avenir.

On ne finit pas de compter les phrases dénigrantes dans votre texte, ce qui suggère que celui-ci n'est pas écrit dans un souci d'une meilleure compréhension de la situation politique et sociale actuelle. Le Québec a fait il y a plusieurs décennies un choix d'ouverture à l'immigration et à l'intégration de nouvelles communautés dans le tissu québécois. Il existe des avenues entre un communautarisme étanche et un repli de la majorité sur des valeurs posant problème à diverses minorités. C'est la voie de l'interculturalisme, du dialogue respectueux et, si tout cela se passe bien, du métissage.

Et avant que vous ne me catégorisiez, je voudrais vous faire savoir que je me revendique d'un athéisme à l'aise dans une social-démocratie laissant place à tous les courants de pensée, que je sois d'accord ou non avec ceux-ci. Et puis, mon éducation m'a enseigné que la situation de mes concitoyens est plus importante que des concepts professés ici et là de manière purement spéculative sans égard à leur impact sur le vécu quotidien de tout un chacun.

IDÉES

Des substituts pour éviter la plupart des élections partielles ?

PATRICE DALLAIRE

Diplomate en résidence aux Hautes Études internationales de l'Université Laval

Selon le Directeur général des élections du Québec, une élection partielle coûte en moyenne 550 000 $ au trésor public. Au rythme où vont les choses, les Québécois auront dépensé, au cours du mandat actuel, plus de 10 millions de dollars pour remplacer des députés qui, dans 90 % des cas, n'ont pas rempli leur contrat moral envers leurs électeurs en démissionnant avant la fin de leur mandat.

Pourtant, il existe deux façons simples d'éviter ces dépenses : l'élection de substituts ou encore la désignation par forfait. Les substituts seraient élus conjointement avec les députés lors du scrutin général ; la désignation par forfait dépendrait du résultat de l'élection générale.

La première option, relativement simple, aurait l'avantage de respecter la volonté démocratique exprimée lors du scrutin en instituant le remplacement du député démissionnaire par un remplaçant ou un substitut élu au même moment, tout en évitant un coûteux scrutin où le taux de participation est souvent beaucoup plus bas, donc à valeur démocratique plus douteuse, que lors de l'élection générale. Elle aurait aussi l'avantage de favoriser la parité hommes-femmes, les partis n'ayant qu'à s'assurer que cet équilibre soit respecté dans chaque circonscription.

Sous cette option, une élection complémentaire n'aurait lieu que si le substitut déjà élu n'était pas en mesure, pour une raison ou une autre, de prendre la relève. Pour éviter les candidatures prête-noms qui ne viseraient qu'à donner un effet de levier au premier de liste, et afin d'éviter qu'il ne se défile au dernier moment, le substitut pourrait être assermenté comme député au même titre que le premier de liste. Les substituts seraient donc des députés en réserve. Ils pourraient aussi, à la discrétion des formations politiques, participer aux activités partisanes (congrès, caucus, etc.) et, de leur propre initiative, comme observateurs aux délibérations de l'Assemblée nationale ou des commissions parlementaires.

Ce mode d'élection n'est pas éloigné de celui de remplaçants élus, en même temps que les délégués officiels, lors des conventions politiques de naguère. On amène au niveau du député, en quelque sorte, le principe du vice-président ou du vice-premier ministre en désignant quelqu'un qui prend la relève en cas d'incapacité, de départ ou de décès.

La deuxième option, plus complexe mais aussi plus mordante politiquement, permettrait d'imposer un coût politique aux partis des députés démissionnaires en instituant le remplacement de ceux-ci par le candidat ou la candidate ayant récolté le deuxième plus important total de votes lors du scrutin général. Pourquoi, en effet, ne pas imposer un prix politique pour ce qui constitue un forfait politique, voire moral ? Ce prix politique serait d'autant plus élevé que le parti bénéficiaire du forfait serait, généralement, le principal adversaire du parti dont le démissionnaire serait issu !

Le scrutin à date fixe, en instituant un calendrier de mandat précis, offre ainsi l'occasion de remédier à une situation coûteuse, car il permet de diviser le mandat électif en périodes égales. Ce mécanisme de désignation par forfait pourrait être appliqué pendant les deux premières années du mandat. Il aurait sans doute pour effet d'engendrer des pressions politiques pour éviter les démissions et départs volontaires ou du moins les remettre à la dernière année du mandat, car on n'aurait qu'à prévoir que, pour la quatrième année, aucun remplacement (ni par élection ni par substitut) ne serait permis. De sorte qu'une élection complémentaire n'aurait lieu qu'en cas de démission, de départ ou de décès au cours de la troisième année du mandat.

On pourrait prévoir la tenue d'une élection, par exception, si une vacance se produisait pendant les deux premières années du mandat et que le député désigné par forfait n'était pas en mesure d'occuper le siège laissé vacant.

On pense juguler le phénomène des départs hâtifs en pénalisant financièrement les députés démissionnaires. C'est-à-dire en les privant, dans la plupart des cas, de leurs primes de départ. Mais il est évident que l'abolition ou la restriction des primes de départ à elles seules n'endigueront pas le phénomène des démissions avant la fin des mandats. Il faut donc aller dans une autre direction et sanctionner politiquement les partis politiques eux-mêmes.

Nominations partisanes

Dans la même veine, on pourrait aussi prévoir que tout député qui démissionne pour accepter une nomination politique (fédérale ou provinciale) ou pour se présenter à la Chambre des communes serait automatiquement remplacé par le candidat du parti ayant terminé deuxième lors du dernier scrutin, qu'il y ait ou non une clause de substitution. Cette dernière proposition permettrait de décourager les nominations partisanes et les changements de carrière opportunistes.

Gardons à l'esprit que l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale coûte aussi cher aux contribuables que son salaire pour un mandat normal de quatre ans ! Les contribuables-électeurs sont en droit d'exiger un meilleur rendement pour leur « investissement » dans le processus démocratique. Alors, si, en plus, il faut de nouveau pourvoir un poste par une élection en cours de mandat, ce rendement devient négatif.

Plus facilement mises en place qu'une réforme en profondeur du mode de scrutin, ces modifications au système électoral pourraient être adoptées rapidement. Certes, nos propositions exigent que nous acceptions de penser autrement et elles impliquent des entorses à nos traditions politiques. Mais pour changer durablement les choses et si on souhaite véritablement contrer le cynisme ambiant, il faut, en corollaire, agir avec audace et bousculer un peu nos vieilles façons de faire.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gardons à l'esprit que l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale coûte aussi cher aux contribuables que son salaire pour un mandat normal de quatre ans, demande l'auteur. Ci-dessus, Gabriel Nadeau-Dubois au moment de voter dimanche lors de la partielle dans Gouin.

PQ-QS, un choc des cultures internes

ERIC MONTIGNY

Professeur de science politique à l'Université Laval

PASCALE DUFOUR

Professeure de science politique à l'Université de Montréal

Déception, méfiance, insultes, accusations et procès d'intentions ont dominé les échanges des derniers jours entre les militants des deux formations partisanes. Manifestant tour à tour incompréhension et colère, les dirigeants du Parti québécois sont également passés par différentes émotions, alors que ceux de Québec solidaire ont plutôt insisté sur le caractère démocratique de leurs instances.

La sociologie politique peut nous aider à comprendre les difficultés qu'ont eues ces deux formations à se comprendre et à s'entendre. Au-delà des enjeux partisans, des idéologies et de la stratégie partisane, ne serions-nous pas en présence d'un choc des cultures organisationnelles ? Cette incompréhension mutuelle pourrait-elle découler de règles de fonctionnement interne spécifiques à chaque formation politique et de l'asymétrie quant à leur niveau respectif de décentralisation ?

Dès son congrès de fondation en 1968, le PQ a vécu des débats internes afin de déterminer le niveau de sa démocratie interne. Les « électoralistes », proches de René Lévesque, souhaitaient une structure plus souple, alors que les « participationnistes », dont André Larocque, préféraient une structure décentralisée à l'image du Parti communiste yougoslave. À l'époque, ce sont les « participationnistes » qui l'ont emporté.

Encore aujourd'hui, le PQ demeure un parti plus décentralisé que le Parti libéral du Québec ou la Coalition avenir Québec. Avec le temps, il a cependant subi un processus de « dédémocratisation » conduisant à une centralisation plus importante des pouvoirs vers le chef. L'initiative de consultation menée par Paul St-Pierre Plamondon vise d'ailleurs à rétablir un certain équilibre institutionnel et à redonner davantage de pouvoir aux militants.

Résolument plus à gauche de l'échiquier politique, QS a réuni, comme le PQ, différentes tendances et différentes organisations lors de son congrès de fondation. Les solidaires ont également opté pour une structure organisationnelle décentralisée d'où émanent deux porte-parole. Cela implique une culture organisationnelle qui ne repose pas sur une hiérarchie classique impliquant un chef formel. Rappelons que la dernière élection de ses co-porte-parole échappait aux dispositions de la Loi électorale québécoise en matière d'encadrement d'une course à la chefferie.

Une analyse plus fine serait utile pour mesurer l'écart culturel entre les dirigeants des deux formations politiques. Les dirigeants du PQ se sont d'ailleurs attaqués à la structure de QS en comparant son comité de direction à un « Politburo soviétique » et en s'interrogeant sur l'absence d'un chef réel. Comme si le fonctionnement de QS (collégialité dans la gouvernance, poids plus important des membres dans la conduite des affaires du parti, co-porte-parole) était d'emblée suspect, parce que distinct.

N'oublions pas que si la trajectoire institutionnelle du PQ depuis sa fondation l'a conduit vers une plus grande centralisation, celle de QS s'apparente davantage à celle d'une organisation de la société civile, comme c'est généralement le cas pour un parti qui en est toujours à l'étape de sa genèse institutionnelle.

Les divergences entre QS et le PQ ne sont pas que stratégiques ou idéologiques. Elles sont ancrées dans des cultures politiques qui s'opposent et qui alimentent une certaine incompréhension.

Enquête en péril

FRANCINE PELLETIER



Usant de ce mélange de charme et d'audace qui lui a beaucoup réussi jusqu'à maintenant, Justin Trudeau a demandé des excuses formelles au pape François cette semaine. Sa Sainteté étant un bon gars, déjà disposé à reconnaître les dérapages au sein de son troupeau, un mea culpa pontifical pour les pensionnats autochtones est dans le sac, croit-on. M. Trudeau a le don de poser des gestes symboliques qui frappent, c'est clair. Mais il est beaucoup moins doué, on commence à le comprendre, pour s'attaquer concrètement aux problèmes.

Exemple patent : l'enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Un des premiers gestes posés par le gouvernement Trudeau, cette commission a été annoncée en grande pompe en décembre 2015. La commission dispose d'un budget de 54 millions, de cinq commissaires, dont quatre autochtones, d'une pré-enquête menée par les ministres de la Justice, des Affaires autochtones et de la Condition féminine, ainsi que d'une quantité de rapports, dont ceux de la GRC, sur la question.

Selon la police, au moins 1200 femmes autochtones auraient vraisemblablement été tuées depuis 1980. Selon les communautés autochtones, c'est probablement quatre fois plus. Les jeunes Amérindiennes sont cinq fois plus susceptibles de mourir d'un acte de violence que les autres Canadiennes du même âge. Pour ce pays, qu'on aime croire au-dessus de tout soupçon, il n'y a pas de situation plus honteuse que celle-là.

Mais, malgré l'urgence d'agir, tout indique que ladite commission pédale dans la choucroute. C'est seulement cette semaine, à Whitehorse au Yukon, neuf mois après le lancement de l'enquête, qu'ont débuté les premières audiences. Pourquoi tout ce temps à ne rien faire ? D'abord, la commission croule sous le poids d'un mandat beaucoup trop large, disons-le, soit celui de déterminer *« les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques qui contribuent à perpétuer la violence* [auprès] *des femmes et des filles autochtones »*.

Ensuite, la commission ne dispose toujours pas de plan de travail et n'a réussi à rejoindre qu'environ 300 familles sur plus de 2000 touchées. Outre Whitehorse, aucune autre séance n'est prévue ailleurs pour l'instant. Les auditions qui auraient dû normalement se tenir cet été ont été annulées pour respecter les activités de chasse et de pêche des autochtones. Le respect des habitudes amérindiennes est bien sûr une bonne chose, et est d'ailleurs inscrit explicitement dans le mandat de la commission, mais il semble aussi servir d'excuse à un manque d'organisation et de transparence. À tel point que ce sont les autochtones eux-mêmes qui aujourd'hui s'en plaignent.

Dans une lettre ouverte adressée à la commissaire en chef, Marion Buller, et signée par plus de 100 leaders autochtones ainsi que des membres des familles de femmes disparues, l'artiste métis Christi Belcourt se plaint du manque de leadership, d'expertise et de communication de la commission. La sommant de *« repenser son approche »*, Mme Belcourt évoque *« l'anxiété, la frustration et la confusion »* au sein des familles. L'ex-journaliste et militante féministe Sue Montgomery, qui a travaillé pour la commission, est plus pointue encore. *« Les familles veulent et méritent de l'information concrète. Que se passe-t-il une fois qu'elles sont inscrites pour témoigner ? À quel moment la commission sera-t-elle dans leur communauté ? À quoi surtout peuvent-elles s'attendre une fois leur témoignage enregistré ? »* Rien de tout ça n'a été clairement communiqué pour l'instant.

Frustrée par l'imbroglio qui dure depuis des mois, Sue Montgomery (connue pour la campagne #AgressionNonDénoncée, dans la foulée de l'affaire Ghomeshi) a démissionné de son poste de directrice intérimaire des communications cette semaine. *« Les cinq commissaires ne voient pas souvent les choses de la même façon et ne semblent pas souhaiter communiquer »*, dit-elle.

Si l'objectif déclaré de cette enquête est de *« trouver la vérité »*, la commission est bien mal partie. Sa rectitude politique manifeste, d'abord, en plus d'être un frein au bon fonctionnement, empêche de voir l'éléphant dans la pièce : la part de responsabilité des hommes autochtones, voire des conseils de bande eux-mêmes, dans des cas de disparitions souvent liées au trafic sexuel. Il est temps que cette réalité soit éventée. Seulement, on n'y parviendra pas sans restreindre le mandat de la commission aux cas répertoriés par la police ainsi que directement liés à la traite des femmes. Et sans finir, aussi, avec les paroles creuses.

Qu'attend le gouvernement fédéral pour intervenir ? Cette commission, visiblement, tourne en rond.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter : @fpelletier1

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon *(chef de division)*, Robert Dutrisac, *(éditorialiste)*, Michel Garneau et Pascal Élie *(caricaturistes)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Olivier Zuida *(recherchiste photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division et reporter)*, Stéphane Baillargeon *(généraliste)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Jean Dion *(sports)*, Marco Fortier *(éducation)*, Lisa-Marie Gervais *(diversité)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Jessica Nadeau *(éducation)*. Alexandre Shields *(environnement)*; **information politique :** Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui *(correspondants parlementaires à Québec)* Dave Noël *(recherche)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*; **information culturelle :** Guillaume Bourgault-Côté *(politiques culturelles)*, Julie Carpentier *(pupitre)*, Fabien Deglise *(livres)*, Catherine Lalonde *(arts vivants)*, François Lévesque *(écrans)*,Caroline Montpetit *(arts vivants)*, Philippe Papineau *(médias)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Benoît Munger *(pupitre)*; **information internationale :** Guy Taillefer *(chef de division et éditorialiste)*; **section art de vivre :** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; **cahiers spéciaux :** Aude Marie Marcoux *(responsable)*; **équipe numérique :** Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay *(pupitres)*; **correction :** Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant *(correctrices)* ; **soutien à la rédaction :** Amélie Gaudreau *(coordonnatrice à la rédaction)*, Jean-Philippe Proulx *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*. **PUBLICITÉ** Charleyne Bachraty *(adjointe au vice-président)*, Marlène Côté, Évelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(directrices de comptes)*, Alain Tréhout *(directeur créativité média)*, Amélie Maltais *(commis aux avis légaux)*, Alessandra Tantalo et Laurence Hémond *(coordonnatrices publicitaires)*. **PRODUCTION** Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*, Jean-François Côté *(analyste programmeur)*, Luc Girard *(technicien informatique)*, Solène M. Hébert *(développeuse Web)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore *(coordonnatrice marketing, communications et relations publiques)*, Sébastien Beaupré *(coordonnateur service à la clientèle)*, Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez *(préposées au service à la clientèle)*. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Mélisande Simard *(adjointe administrative et responsable des ressources humaines)*, Florentina Draghici *(technicienne comptable)*, Véronique Pagé *(responsable du crédit)*.

ACTUALITÉS

DÉLINQUANCE

SUITE DE LA PAGE 1

saient avoir été agressées par une femme.»

Pour obtenir ces résultats, la chercheuse a épluché pendant deux ans les données officielles de la police et des tribunaux dans 12 pays, incluant le Canada, l'Australie, la France, la Norvège et les États-Unis. Parallèlement, elle a compilé les données sur la victimisation sur la population en général à travers des sondages nationaux de type Statistique Canada.

«Attention, je ne veux pas qu'on commence à penser que c'est un nouveau fléau dans la société et que le nombre d'agressions commises par des femmes augmente tout d'un coup», met en garde la psychologue spécialisée en agressions sexuelles à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

«Mon interprétation, c'est que les gens commencent à se donner la permission d'en parler, ce qu'ils ne faisaient pas avant. Nous savons parfaitement bien que ça existe et que des victimes de femmes sont négligées.»

Stéréotypes

Pendant longtemps, on a pensé que les seules femmes qui perpétraient ces gestes étaient forcées par leur conjoint ou atteintes de problèmes de santé mentale importants, au point où plusieurs femmes qui commettaient des sévices sexuels étaient dirigées vers le système de santé plutôt que dans le système de justice, explique la chercheuse.

«Il y a un changement qui se fait graduellement dans la société. Si on prend l'exemple d'un enseignant de 35 ans qui s'engage dans des contacts sexuels avec une fille de 14 ans, personne n'hésite à dire que ce n'est pas correct. Mais quand on tourne ça à l'inverse, une femme avec un garçon, on dit "Mais oui, mais les garçons aiment ça". On va dire aussi que les femmes ne sont pas capables de commettre des agressions sexuelles, parce qu'elles ne sont pas faites comme ça. Ce sont tous ces stéréotypes qui font qu'on n'a pas porté beaucoup attention au fait de la délinquance sexuelle chez les femmes.»

Victimes dans le passé

Aujourd'hui, la recherche permet de démontrer qu'environ le tiers des femmes agissent *«en codélinquance sexuelle»* avec le conjoint. *«Mais elles ne sont pas nécessairement forcées,* précise Franca Cortoni.

«On sait aujourd'hui qu'une grande proportion d'entre elles choisissent de s'engager de leur plein gré et que certaines pouvaient même entreprendre les agressions. Mais on est vraiment au début des recherches. Il y a des choses qui commencent à se dessiner, mais on est loin d'avoir la compréhension qu'on a pour les hommes, sur lesquels on fait des recherches depuis des décennies. Quand on parle de femmes, on a de tout petits échantillons, c'est difficile de généraliser.»

Ce qui émerge, c'est que ces femmes qui commettent des agressions sexuelles souffrent souvent de troubles de dépression, trouble d'adaptation, trouble de personnalité ou sont *«borderline»*, et ce, souvent parce qu'elles ont été elles-mêmes victimes dans le passé, explique la chercheuse.

Moins menacées par des adolescents

Par ailleurs, celles-ci n'agissent pas sous les mêmes impulsions que les hommes. Ces derniers sont mus par le désir sexuel et *«considèrent qu'ils ont un droit indu en raison de leur supériorité»*. Chez la femme, on est dans une tout autre dynamique: elles cherchent davantage une connexion émotionnelle. *«Les femmes ne choisissent pas de s'engager par attirance sexuelle, mais plutôt pour le contexte relationnel. Avec les adolescents, elles se sentent moins menacées que par les hommes.»*

Des différences surgissent également du côté des comportements lors de l'agression, les femmes se rendant moins souvent que les hommes jusqu'à la pénétration.

Il apparaît donc évident, selon la chercheuse, qu'il faut adapter les politiques de justice pénale pour l'évaluation et la gestion des délinquantes sexuelles.

«Alors que par le passé elles étaient évaluées et traitées suivant les pratiques validées pour les hommes, nous comprenons maintenant que des pratiques d'évaluation, de traitement et de gestion sexo-spécifiques sont requises.»

Mais la chercheuse espère surtout que ses travaux permettront de remettre les pendules à l'heure. *«Il faut qu'il y ait une reconnaissance du fait qu'il y a des femmes qui commettent des agressions sexuelles, que ça existe et que ça a toujours existé. Présentement, il y a des victimes qui ne sont pas reconnues et, franchement, comme société, on leur doit au moins ça.»*

Le Devoir



ISTOCK

NOTES

SUITE DE LA PAGE 1

La directive constitue toutefois une mesure bien trop timide aux yeux de l'opposition. Alexandre Cloutier du Parti québécois continue de réclamer la tenue d'une commission parlementaire pour qu'on puisse mesurer l'étendue du problème. *«Il faut donner une chance au milieu de s'exprimer»*, a-t-il déclaré. Le député a également mis en doute les propos du ministre, qui affirmait que le problème n'était pas plus étendu. *«C'est faux»*, a-t-il dit en soulignant qu'il avait reçu *«des dizaines et des dizaines de témoignages»* à cet effet ces dernières semaines.

Du côté de la Coalition avenir Québec (CAQ), on reproche au gouvernement de donner le mauvais exemple en maintenant sa pratique de majorer les notes de 58 à 60% lors des examens du ministère. *«S'il en reste là, ça veut dire qu'il ne veut pas aller au fond des choses»*, a dénoncé le député Jean-François Roberge, qui milite, lui aussi, en faveur d'une commission parlementaire.

En conférence de presse, le ministre s'était en effet montré opposé à l'idée de revoir les pratiques du ministère. *«Le traitement statistique est nécessaire»*, a-t-il dit. *«Il n'y a pas à peu près 1,6% des cas qui ont été touchés. Il faut se rappeler, là, que ce n'est pas tous les élèves qui se retrouvent à une épreuve unique du ministère à 58%.»*

Enfin, Québec solidaire salue la nouvelle directive, mais estime qu'il faut *«régler le problème à la source»* en finançant mieux le réseau. *«La dure vérité est que les coupes ont fait mal à nos classes, et maintenant des directions tentent de réchapper le système en jouant avec les notes»*, a fait valoir Amir Khadir.

Pas juste une histoire de notes

Mardi, la Fédération des comités de parents a félicité le ministre pour l'arrivée *«rapide»* de cette directive. *«Avec cette directive, les commissions scolaires doivent prendre tous les moyens disponibles afin de corriger toutes situations non conformes»*, a plaidé la présidente Corinne Payne.

La Fédération des commissions scolaires a, elle aussi, salué le geste du ministre tout en mettant en cause l'ampleur du phénomène. *«Lorsque la situation a été dénoncée par les syndicats, on a écrit à nos membres pour leur dire de faire des vérifications»*, a signalé la porte-parole Caroline Lemieux. *«On s'interroge sur l'ampleur du phénomène. On est toujours en attente de preuves de ça.»*

La directive est aussi *«une façon de calmer le jeu, surtout en période d'évaluation»*, croit quant à elle Hélène Bourdages, présidente de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES).

Elle ne nie pas qu'il existe un certain *«malaise»* autour de l'évaluation des compétences plutôt que l'évaluation des connaissances depuis la réforme scolaire. Le rehaussement des notes des élèves ne surviendrait cependant pas à l'insu des enseignants ou à la suite de *«pressions indues»*, selon elle, contrairement à ce qu'affirmait la FAE avec ses sondages. La directive changera donc peu les manières de faire, croit-elle.

Les mots du ministre Proulx serviraient plutôt de rappel utile des *«rôles et responsabilités de chacun»*, appuie Lorraine Normand-Charbonneau, présidente de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE). Elle explique que l'évaluation des enfants en difficulté fait l'objet de discussions où d'autres spécialistes peuvent être conviés en plus de l'enseignant.

Du côté des enseignants, la Fédération des syndicats FSE-CSQ parle d'un *«pas dans la bonne direction»*. Or la présidente Josée Scalabrini se demande comment le ministre entend faire respecter ce qu'il annonce. Quant à la FAE, elle estime qu'il était temps d'agir. *«On va dire clairement aux professeurs: à l'avenir, si quelqu'un remet en question votre jugement professionnel, sortez la directive du ministre»*, a réagi le président Sylvain Mallette, qui lui aussi aimerait toutefois que se tienne une commission parlementaire sur le sujet.

Avec Marco Fortier
Le Devoir



MANIFESTES EN SÉRIE / ESPERAMOS FILMS

«On a besoin d'initiatives de l'État pour que la profession de documentariste continue d'exister», explique Hugo Latulippe.

DOCUMENTAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

Mardi, toute une brochette de représentants de l'industrie du documentaire était réunie dans les locaux de l'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec pour livrer un état des lieux de la situation critique du documentaire au Québec. En effet, alors que la production de documentaires explose un peu partout dans le monde, le financement de ce genre stagne, voire décline au Québec, précisément au moment où il doit relever le défi du virage numérique.

«Notre milieu, notre écosystème, ne va pas bien. C'est un peu un signal d'alarme qu'on veut envoyer […], poursuit Hugo Latulippe. *On voit d'un assez mauvais œil ce qui se présente. On pense qu'on est rendus à négocier un virage important, et qu'on a besoin d'une vision d'État, autant au niveau québécois que canadien. On a besoin d'initiatives de l'État pour que la profession de documentariste continue d'exister* […]. *On est arrivés à un moment critique.»*

Un modèle à repenser

Pour assurer sa survie, le milieu demande qu'on procède notamment à la taxation de grands diffuseurs comme Netflix et qu'on leur impose un quota de contenu canadien. Du côté québécois, on propose aussi la perception d'une taxe culturelle, sur les appareils par exemple, à la manière de l'écofrais, perçu pour assurer la sauvegarde de l'environnement. L'Observatoire du documentaire du Québec, qui organisait la rencontre d'hier, relève que le budget d'ICI Radio-Canada, comme celui de l'Office national du film, a baissé depuis 10 ans.

«Alors qu'il y a 10 ans Radio-Canada produisait, ou coproduisait, ou participait au financement de 25 unitaires documentaires par année, cette année on est rendu à 12. Et ça continue, le jeu de massacre continue», disait Bruno Boulianne, réalisateur et membre du conseil d'administration de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec.

On cite aussi le fait que le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants a disparu en 2008. Et on relève que le Fonds des médias du Canada est surtout financé par les câblodistributeurs, dont les abonnements sont en chute libre.

«Les contributeurs au Fonds des médias du Canada, que sont les Vidéotron et Rogers de ce monde, sont aussi des fournisseurs de services Internet. Ils n'ont pas intérêt à ce que le modèle change. Une pression politique sérieuse doit être exercée», poursuit Bruno Boulianne.

Un public au rendez-vous

Pendant ce temps, 67% des Canadiens disent toujours regarder des documentaires, et 41% des productions originales des films de Netflix sont des documentaires.

«Il y a une inadéquation entre ce que le public veut, ce que le public aime, et ce qu'on leur offre, dit Benjamin Hogue, producteur, réalisateur et directeur de l'Observatoire du documentaire. *Ça nous apparaît anachronique que le documentaire soit de moins en moins bien financé alors que le public est au rendez-vous. Le documentaire coûte moins cher à produire que la fiction. En France et aux États-Unis, il s'en produit et il s'en consomme de plus en plus. Mais le Canada ne prend pas bien le virage.»*

Or le documentaire est, poursuit-il, *«un outil culturel et citoyen de notre société»*. En fait, selon la productrice Karine Dubois, les documentaristes, qui voient leur budget fondre, sont de plus en plus obligés de les réaliser bénévolement. Ce qui fait qu'au bout d'un ou de deux films, ils vont aller chercher un emploi dans un autre domaine.

Or les grandes avancées technologiques, de la technologie en trois dimensions à l'invention des jeux vidéo, se font largement à partir de l'apport du documentaire.

En Europe, poursuivent les représentants de l'Observatoire du documentaire, tous les ministres de la Culture se sont entendus pour imposer à Netflix un quota de contenu européen. *«Ça n'est pas encore officialisé, mais c'est un pas dans la bonne direction»*, dit Benjamin Hogue, qui avance que l'Europe travaille également à imposer une contribution de Netflix qui permettrait de financer la production européenne.

De son côté, l'Australie serait sur le point d'imposer une taxe à Netflix aussi tôt que cet été.

Autant d'exemples qui pourraient inspirer le Canada, disent les représentants de l'industrie documentaire. *«Il ne faut pas suivre le modèle américain»*, dit Benjamin Hogue.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.